

Université   
de Montréal  
et du monde.

Faculté de musique  
Études de 1<sup>er</sup> cycle



Annuaire général 2025-2026  
[registraire.umontreal.ca](http://registraire.umontreal.ca)

# Table des matières

## Introduction

## Programmes d'études

1-600-1-1 Baccalauréat en musique .....	MUS-4
1-605-1-6 Baccalauréat en musique - Interprétation jazz.....	MUS-13
1-605-1-8 Baccalauréat en musique - Interprétation instruments classiques .....	MUS-21
1-605-1-9 Baccalauréat en musique - Interprétation chant classique .....	MUS-32
1-610-1-0 Baccalauréat en musique - Composition.....	MUS-38
1-610-2-6 Majeure en composition et arrangement jazz.....	MUS-45
1-610-4-6 Mineure en composition et arrangement jazz .....	MUS-49
1-615-1-1 Baccalauréat en musicologie.....	MUS-54
1-615-1-2 Baccalauréat en musiques numériques .....	MUS-63
1-615-2-1 Majeure en musiques numériques .....	MUS-70
1-615-2-2 Majeure en musiques, histoire et sociétés.....	MUS-75
1-615-2-6 Majeure en jazz et musiques du monde.....	MUS-80
1-615-4-1 Mineure en musiques numériques.....	MUS-86
1-615-4-2 Mineure en musiques, histoire et sociétés .....	MUS-90
1-615-5-0 Certificat en musique et arts.....	MUS-93
1-620-1-1 Baccalauréat en musique - Écriture.....	MUS-96
1-620-2-0 Majeure en écriture musicale.....	MUS-99
1-620-4-0 Mineure en écriture musicale.....	MUS-103
1-955-4-4 Programme d'accès aux études universitaires en musique .....	MUS-107

# FACULTÉ DE MUSIQUE

Information à jour le 12 août 2025

Web : [www.musique.umontreal.ca](http://www.musique.umontreal.ca)

## Introduction

Fondée le 18 octobre 1950, la Faculté de musique est reconnue comme la plus grande institution francophone d'enseignement de la musique en Amérique du Nord. Sa renommée a largement dépassé les limites du continent grâce aux brillantes réalisations de son corps enseignant, de sa communauté étudiante, et de ses diplômées et diplômés.

Favorisant la pluralité des approches et les croisements entre les disciplines d'études dans un esprit de collaboration, la Faculté propose aux étudiantes et étudiants des programmes novateurs qui leur permettront d'évoluer dans le milieu professionnel d'aujourd'hui, de mener la carrière à laquelle ils aspirent et d'amplifier leur portée dans le monde.

Forte d'un vaste réseau de partenaires internationaux prestigieux, la Faculté est un lieu de création et de recherche de pointe. Son corps enseignant, qui rassemble des interprètes, des compositrices et compositeurs, des musicologues, de même que des chercheuses et chercheurs reconnus, cultive deux qualités essentielles : la volonté d'offrir un encadrement personnalisé aux étudiantes et étudiants, et celle de les intégrer aux projets de recherche et aux activités de rayonnement.

Milieu d'apprentissage stimulant où les individus, les traditions et les styles s'enrichissent mutuellement, la Faculté accueille aussi en ses murs plusieurs organismes en résidence, dont des orchestres, auxquels s'ajoutent l'École LUMI, la Chaire de recherche du Canada en musique et politique, la Chaire de recherche du Canada en création d'opéra, des laboratoires de recherche et de recherche-création, ainsi que l'Observatoire interdisciplinaire de recherche et de création en musique (OICRM), un regroupement stratégique qui soutient la recherche.

Véritable incubateur de talents, la Faculté fait briller ses étudiantes et étudiants grâce à la présentation de nombreux événements chaque année, notamment à la salle Claude-Champagne, carrefour de la diffusion et de la création au cœur de l'histoire musicale québécoise.

[www.musique.umontreal.ca](http://www.musique.umontreal.ca)

## Coordonnées générales de la Faculté

### Université de Montréal

Pavillon de la Faculté de musique  
200, avenue Vincent-d'Indy  
Montréal (Québec) H2V 2T2  
Adresse postale  
Université de Montréal  
Faculté de musique  
C.P. 6128, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6427

Courriel : [musique@umontreal.ca](mailto:musique@umontreal.ca)

## Direction

### Doyenne : Nathalie Fernando

**Vice-doyenne aux affaires étudiantes et aux études :**  
Jean-Michaël Lavoie

**Vice-doyen au développement et à la qualité des programmes**  
: Pierre Michaud

**Vice-doyen associé à la recherche :** François de Médicis

**Vice-doyen associé aux affaires internationales :** Guillaume Sutre

**Secrétaire de faculté :** Monique Pagé

**Directrice administrative :** Lucie Height

**Adjoint à la doyenne :** Martin Hudon

**Chef, production culturelle et musicale :** Benoit Bilodeau

**Responsable service clientèle :** Guillaume Aubin-Steben

**Responsable de l'École LUMI :** Nathalie Jolicoeur

## Frais facultaires

À l'admission, la Faculté de musique exige des frais pour l'évaluation des dossiers par les jurys d'admission (ce qui inclut notamment les auditions, entrevues et tests de classement, quel que soit leur nombre). À noter que la somme n'est déboursée qu'une seule fois, tout au long du parcours académique de l'étudiante ou de l'étudiant à la Faculté. Ces frais ne sont pas remboursables. Certains frais supplémentaires trimestriels sont exigés des étudiantes et étudiants pour l'utilisation des équipements sonores de la Faculté ; le montant des frais dépend du statut étudiant.

## Activités publiques

La Faculté de musique présente quelque 600 événements publics annuellement. Ces activités publiques comprennent, entre autres, des conférences, des cours de maître, des récitals et concerts donnés par la communauté étudiante, le corps enseignant et des artistes invités. Les étudiantes et étudiants sont également appelés à se produire dans le cadre des différents ateliers, ainsi qu'avec différents ensembles (dont l'Orchestre de l'Université de Montréal, le Big Band, l'Ensemble de musique contemporaine, l'Atelier d'opéra, etc.), lors d'événements du Festival Vibrations et dans le cadre des concerts dédiés à la relève, et Ultrasons, grand rendez-vous de la création numérique.

1-600-1-1 version 00 (A16)

# Baccalauréat en musique

## Baccalauréat en musique (B. Mus.)

## Objectifs

Basé sur l'acquisition de connaissances générales, ce programme offre un cursus complet et solide qui s'ouvre autant à l'interprétation et à la composition qu'à la musicologie et à l'écriture. Une telle formation permet d'acquérir un sérieux bagage musical, de mûrir un projet de carrière ou de s'orienter par la suite vers un programme spécialisé en musique.

# Exigences d'admission

## **Conditions propres à ce programme**

- passer les tests d'admission de la Faculté appropriés à ce programme : solfège et dictée (classique ou jazz), théorie musicale, analyse et écriture, rédaction musicale (voir **Remarques**)
  - démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale\* (voir **Remarques**)
  - soumettre une lettre de présentation (voir **Remarques**)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

\* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50\$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que le candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

## **Exigence de français à l'admission**

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
  - une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ( $\geq 400/699$ ) et un minimum de B1 en expression écrite ( $\geq 300/699$  au TEF ou  $\geq 0/20$  au TCF)
  - Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
  - Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

<b>Résultat</b>	<b>Cours prescrit</b>
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

## Critères de sélection

L'excellence des résultats obtenus aux tests d'admission ainsi que le dossier académique constituent une combinaison de critères pour l'admission du candidat.

## Remarques

- Les tests de classement en solfège/dictée, théorie musicale, analyse/écriture et rédaction musicale permettent de placer l'étudiant dans le niveau approprié. Selon les résultats, l'étudiant peut accéder directement aux cours plus avancés ou être orienté vers les cours de mise à niveau correspondant à la discipline (MUS1100I-1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2 ou MUS1100Y-1100Z Apprentissage des éléments jazz 1 et 2, MUS1315 Initiation à la théorie musicale, MTE1100-1120 Intro.à l'écriture et à l'analyse 1 et 2, MUL1110 Soutien à la rédaction en musique, respectivement). Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE1110-1111 Contrepoint 1 et 2, MTE1220 Harmonie 1 et 2, MUL1101-1102 Histoire générale 1 et 2 (voir Guide de la rentrée) NB: Les étudiants doivent passer le test de classement en solfège/dictée classique s'ils choisissent le cours MUS1004 dans le bloc 01B du programme et le test de classement en solfège/théorie jazz s'ils choisissent le cours MUS1211 dans ce bloc. Des exemples de tests théoriques sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- Dans la lettre de présentation qui doit comporter un maximum de deux pages et être rédigée en français, le candidat expose son parcours antérieur (la formation et l'expérience acquise dans le domaine de la musique), décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- L'audition instrumentale est soit classique (deux pièces au choix, avec ou sans partition) soit jazz (un standard jazz et une improvisation dans une structure de blues). Voir les précisions en consultant ce lien.
- Pour compléter sa demande d'admission, le candidat doit, le jour même de la transmission de la demande en ligne:
  - mentionner, sur le formulaire de demande d'admission en ligne, l'instrument qu'il désire étudier à la Faculté ainsi que le nom du professeur avec lequel il souhaiterait travailler;
  - compléter le formulaire « Frais audition et/ou entrevue » en ligne
  - déposer, en format PDF, les documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission mentionnés ci-dessus dans la boîte de dépôt prévue à cet effet
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme de Baccalauréat pourra demander un changement de programme.

## Règlement des études – dispositions propres au programme

### Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### **Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### **Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

- L'étudiant est admis dans ce segment du programme sur analyse du dossier. Il doit en faire la demande par écrit auprès du responsable de programme. Sa moyenne doit être de 3,7 minimum, et il doit avoir complété au moins 45 crédits du programme. L'étudiant doit faire 12 crédits pour compléter le cheminement honor, lesquels se répartissent comme suit: - 2 à 3 séminaires choisis dans la banque de séminaires offerts aux cycles supérieurs - 1 ou 2 travaux dirigés (20 à 30 pages chacun) sous la direction d'un professeur.

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

#### **Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

#### **Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### **Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### **Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### **Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

## Structure du programme

### Baccalauréat en musique 1-600-1-1 version 00 (A16)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Il est offert avec un tronc commun (segment 01 à 03) et deux orientations :

- Orientation Instrument (segment 83)
- Orientation Connaissance du clavier (segment 84)

Les crédits du baccalauréat (tronc commun et orientation) sont répartis de la façon suivante :

Pour les deux orientations (Instrument et Connaissance du clavier) :15 crédits obligatoires, 69 crédits à option, et 6 crédits au choix.

Le parcours Honor (bloc 01V) inclut 12 crédits répartis entre des travaux dirigés de premier cycle et des séminaires de deuxième cycle.

#### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 01 Connaissances fondamentales en musique

Le segment comporte 15 crédits obligatoires et un minimum de 30 crédits à option.

### Bloc 01A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0
MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0

### Bloc 01B Formation auditive et théorie musicale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

**NOTE :** Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1004	Solfège et dictée 1	3.0
MUS 1005	Solfège et dictée 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1213	Solfège et dictée jazz 1	2.0
MUS 1214	Solfège et dictée jazz 2	2.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 2213	Éléments de jazz 1	3.0
MUS 2214	Éléments de jazz 2	3.0

## Bloc 01C Histoire

Option - Minimum 12 crédits, maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0

## Bloc 01D Écriture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 3011	Composition tonale 1	3.0
MCT 3012	Composition tonale 2	3.0
MTE 1110	Contrepoin 1	3.0
MTE 1111	Contrepoin 2	3.0
MTE 1220	Harmonie 1	3.0
MTE 1221	Harmonie 2	3.0
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0
MTE 2116	Instrumentation	3.0
MTE 2117	Orchestration par section	3.0
MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0
MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0
MTE 3116	Orchestration symphonique 1	3.0

## Bloc 01E Analyse

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0
MTE 1205	Analyse d'oeuvres du 20 <sup>e</sup> siècle 1	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 1206	Analyse d'oeuvres du 20 <sup>e</sup> siècle 2	3.0
MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0

## Bloc 01F Histoire et littérature musicale

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1749	Histoire de l'opéra	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 1206	Analyse d'oeuvres du 20 <sup>e</sup> siècle 2	3.0
MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0

## Bloc 01V Cheminement Honor

Option - Maximum 12 crédits.

**NOTE :** L'étudiant est admis dans ce segment du programme sur analyse du dossier. Il doit en faire la demande par écrit auprès du responsable de programme. Sa moyenne doit être de 3,7 minimum, et il doit avoir complété au moins 45 crédits du programme. L'étudiant doit faire 12 crédits pour compléter le cheminement Honor, lesquels se répartissent comme suit : - 2 ou 3 séminaires choisis dans la banque de séminaires offerts du deuxième cycle ; - 1 ou 2 travaux dirigés (20 à 30 pages chacun) sous la direction d'un professeur.

Cours	Titre	CR
MUS 4000	Travaux dirigés en musique 1	3.0
MUS 4001	Travaux dirigés en musique 2	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 6000	Séminaire du cheminement Honor	3.0

## Segment 02 Connaissances disciplinaires et complémentaires

Le segment comporte un minimum de 6 crédits à option et 6 crédits au choix.

### Bloc 02A Introduction aux théories et sciences de la musique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0

### Bloc 02B Théories et sciences de la musique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 2450	Historiographique musicale et analyse	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 3335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 3314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 3315X	Musique visuelle 2	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0

### Bloc 02C Outils - création, interprétation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
EMU 1310	Technique de direction	1.0
EMU 2101	Pédagogie du jazz	3.0
EMU 2312	Technique de direction - étude de la partition	2.0
MIN 1088	Introduction à l'improvisation jazz 1	2.0
MIN 1089	Introduction à l'improvisation jazz 2	2.0
MIN 1804	Processus d'apprentissage en musique	3.0
MIN 18101	Musique et santé corporelle 1	0.0
MIN 18102	Musique et santé corporelle 2	3.0
MIN 1820	Préparation mentale à la performance musicale	3.0
MTE 1503	Composition électroacoustique	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 1504	Composition performative	3.0
MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0
MUS 1327	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo	3.0
MUS 1330	Enregistrement: fondements et techniques	3.0
MUS 2204B	Atelier de lecture vocale 1	1.0
MUS 2205B	Atelier de lecture vocale 2	1.0
MUS 2325	Prise de son créative	3.0
MUS 3324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 3326X	Création musicale en langage textuel	3.0

### Bloc 02D Outils

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 2134	Métiers en musique	3.0

## Segment 03 Pratique musicale collective

Le segment comporte un minimum de 4 crédits à option.

## Bloc 03A Petits ensembles

Option - Maximum 6 crédits.

Note : Pour les cours de ce bloc, les étudiants doivent passer une audition et/ou rencontrer le professeur responsable.

Cours	Titre	CR
MUE 1151	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1152	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1153	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1154	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1155	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1156	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1161	Atelier de musique contemporaine 1	1.0
MUE 1162	Atelier de musique contemporaine 2	1.0
MUE 1171	Atelier de percussion	1.0
MUE 1172	Atelier de percussion	1.0
MUE 1173	Atelier de percussion	1.0
MUE 1174	Atelier de percussion	1.0
MUE 1175	Atelier de percussion	1.0
MUE 1176	Atelier de percussion	1.0
MUE 1191	Ensemble claviers	1.0
MUE 1192	Ensemble claviers	1.0
MUE 1193	Ensemble claviers	1.0
MUE 1194	Ensemble claviers	1.0
MUE 1195	Ensemble claviers	1.0
MUE 1196	Ensemble claviers	1.0
MUE 1211	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1212	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1213	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1214	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1215	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1216	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1231	Ensemble guitares	1.0
MUE 1232	Ensemble guitares	1.0
MUE 1233	Ensemble guitares	1.0
MUE 1234	Ensemble guitares	1.0
MUE 1235	Ensemble guitares	1.0
MUE 1236	Ensemble guitares	1.0
MUE 1241	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1242	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1243	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1244	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1245	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1246	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1261	Ensemble	1.0
MUE 1262	Ensemble	1.0
MUE 1263	Ensemble	1.0
MUE 1264	Ensemble	1.0
MUE 1265	Ensemble	1.0
MUE 1266	Ensemble	1.0
MUE 1381	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1382	Ensemble clarinettes	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 1383	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1384	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1385	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1386	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1391	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1392	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1393	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1394	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1395	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1396	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1495	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1496	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1501	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1502	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1503	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1504	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1505	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1506	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1521	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1522	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1523	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1524	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1525	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1526	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1531	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1532	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1541	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1542	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1543	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1544	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1545	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1546	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1571	Ensemble de cors	1.0
MUE 1572	Ensemble de cors	1.0
MUE 1573	Ensemble de cors	1.0
MUE 1574	Ensemble de cors	1.0
MUE 1575	Ensemble de cors	1.0
MUE 1576	Ensemble de cors	1.0
MUE 1621	Ensemble électroacoustique 1	2.0
MUE 1622	Ensemble électroacoustique 2	2.0
MUE 1623	Ensemble électroacoustique 3	2.0

## Bloc 03B Grands ensembles

Option - Minimum 4 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0
MUE 1285	Chorale	1.0
MUE 1286	Chorale	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1343	Gamelan	1.0
MUE 1344	Gamelan	1.0
MUE 1345	Gamelan	1.0
MUE 1346	Gamelan	1.0
MUE 1361	Chorale jazz	1.0
MUE 1362	Chorale jazz	1.0
MUE 1363	Chorale jazz	1.0
MUE 1364	Chorale jazz	1.0
MUE 1365	Chorale jazz	1.0
MUE 1366	Chorale jazz	1.0
MUE 1441	Orchestre	2.0
MUE 1442	Orchestre	2.0
MUE 1443	Orchestre	2.0
MUE 1444	Orchestre	2.0

Cours	Titre	CR
MUE 1445	Orchestre	2.0
MUE 1446	Orchestre	2.0
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1473	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1474	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1475	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1476	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1551	Jam-Session 1	2.0
MUE 1552	Jam-Session 2	2.0
MUE 1611	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1612	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1613	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1614	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1615	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1616	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1631	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1632	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1633	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1634	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1635	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1636	Ensemble de percussions du monde	1.0

## Segment 83 Propre à l'orientation Pratique musicale individuelle

L'Orientation comporte de 3 à 13 crédits à option.

NOTE : Les cours de ce bloc sont accessibles sur audition. Un étudiant ne peut s'inscrire qu'au cours pour lequel il a été admis. Tout changement d'instrument doit faire l'objet d'une demande écrite et doit être autorisé par la vice-doyenne aux études en interprétation.

## Bloc 83A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 13 crédits.

Cours	Titre	CR
MUI1023A	Flûte baroque 1	3.0
MUI1023B	Flûte baroque 2	3.0
MUI1033A	Flûte à bec 1	3.0
MUI1033B	Flûte à bec 2	3.0
MUI1043A	Hautbois baroque 1	3.0
MUI1043B	Hautbois baroque 2	3.0
MUI1053A	Luth 1	3.0
MUI1053B	Luth 2	3.0
MUI1073A	Violon baroque 1	3.0
MUI1073B	Violon baroque 2	3.0
MUI1083A	Viole de gambe 1	3.0
MUI1083B	Viole de gambe 2	3.0
MUI1103A	Alto 1	3.0
MUI1103B	Alto 2	3.0
MUI1123A	Basson 1	3.0
MUI1123B	Basson 2	3.0
MUI1132A	Chant 1	2.0
MUI1132B	Chant 2	2.0
MUI1143A	Clarinette 1	3.0
MUI1143B	Clarinette 2	3.0
MUI1153A	Clavecin 1	3.0
MUI1153B	Clavecin 2	3.0
MUI1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUI1162B	Connaissance du clavier 2	2.0
MUI1173A	Contrebasse 1	3.0
MUI1173B	Contrebasse 2	3.0
MUI1183A	Cor 1	3.0
MUI1183B	Cor 2	3.0
MUI1193A	Flûte traversière 1	3.0
MUI1193B	Flûte traversière 2	3.0
MUI1203A	Guitare 1	3.0
MUI1203B	Guitare 2	3.0
MUI1213A	Harpe 1	3.0
MUI1213B	Harpe 2	3.0
MUI1223A	Hautbois 1	3.0
MUI1223B	Hautbois 2	3.0
MUI1233A	Orgue 1	3.0
MUI1233B	Orgue 2	3.0
MUI1243A	Percussion 1	3.0
MUI1243B	Percussion 2	3.0
MUI1253A	Piano 1	3.0
MUI1253B	Piano 2	3.0
MUI1263A	Saxophone 1	3.0
MUI1263B	Saxophone 2	3.0
MUI1273A	Trombone 1	3.0
MUI1273B	Trombone 2	3.0
MUI1283A	Trompette 1	3.0

Cours	Titre	CR
MUI1523B	Trombone jazz 2	3.0
MUI1533A	Contrebasse jazz 1	3.0
MUI1533B	Contrebasse jazz 2	3.0
MUI1563A	Percussions jazz et musiques du monde	3.0
MUI1563B	Percussions jazz et musiques du monde	3.0
MUI1564A	Percussions jazz et musiques du monde	4.0
MUI1703A	Basson baroque	3.0
MUI1703B	Basson baroque	3.0
MUI1713A	Cors baroque et naturel	3.0
MUI1713B	Cors baroque et naturel	3.0
MUI1723A	Euphonium	3.0
MUI1723B	Euphonium	3.0
MUI1733A	Violoncelle baroque	3.0
MUI1733B	Violoncelle baroque	3.0
MUI2023A	Flûte baroque 3	3.0
MUI2033A	Flûte à bec 3	3.0
MUI2043A	Hautbois baroque 3	3.0
MUI2053A	Luth 3	3.0
MUI2073A	Violon baroque 3	3.0
MUI2083A	Viole de gambe 3	3.0
MUI2103A	Alto 3	3.0
MUI2123A	Basson 3	3.0
MUI2132A	Chant 3	2.0
MUI2143A	Clarinette 3	3.0
MUI2153A	Clavecin 3	3.0
MUI2162A	Connaissance du clavier 3	2.0
MUI2162B	Connaissance du clavier 4	2.0
MUI2173A	Contrebasse 3	3.0
MUI2183A	Cor 3	3.0
MUI2193A	Flûte traversière 3	3.0
MUI2203A	Guitare 3	3.0
MUI2213A	Harpe 3	3.0
MUI2223A	Hautbois 3	3.0
MUI2233A	Orgue 3	3.0
MUI2243A	Percussion 3	3.0
MUI2253A	Piano 3	3.0
MUI2263A	Saxophone 3	3.0
MUI2273A	Trombone 3	3.0
MUI2283A	Trompette 3	3.0
MUI2293A	Tuba 3	3.0
MUI2303A	Violon 3	3.0
MUI2313A	Violoncelle 3	3.0
MUI2403A	Basse électrique 3	3.0
MUI2413A	Batterie 3	3.0
MUI2423A	Chant jazz 3	3.0
MUI2453A	Guitare jazz 3	3.0
MUI2463A	Piano jazz 3	3.0

MUI1283B	Trompette 2	3.0
MUI1293A	Tuba 1	3.0
MUI1293B	Tuba 2	3.0
MUI1303A	Violon 1	3.0
MUI1303B	Violon 2	3.0
MUI1313A	Violoncelle 1	3.0
MUI1313B	Violoncelle 2	3.0
MUI1403A	Basse électrique 1	3.0
MUI1403B	Basse électrique 2	3.0
MUI1413A	Batterie 1	3.0
MUI1413B	Batterie 2	3.0
MUI1423A	Chant jazz 1	3.0
MUI1423B	Chant jazz 2	3.0
MUI1453A	Guitare jazz 1	3.0
MUI1453B	Guitare jazz 2	3.0
MUI1463A	Piano jazz 1	3.0
MUI1463B	Piano jazz 2	3.0
MUI1473A	Saxophone jazz 1	3.0
MUI1473B	Saxophone jazz 2	3.0
MUI1483A	Trompette jazz 1	3.0
MUI1483B	Trompette jazz 2	3.0
MUI1493A	Violon jazz 1	3.0
MUI1493B	Violon jazz 2	3.0
MUI1523A	Trombone jazz 1	3.0

MUI 2473A	Saxophone jazz 3	3.0
MUI 2483A	Trompette jazz 3	3.0
MUI 2493A	Violon jazz 3	3.0
MUI 2523A	Trombone jazz 3	3.0
MUI 2533A	Contrebasse jazz 3	3.0
MUI 2543A	Harmonica jazz 3	3.0
MUI 2563A	Percussions jazz et musiques du monde	3.0
MUI 2703A	Basson baroque	3.0
MUI 2703B	Basson baroque	3.0
MUI 2713A	Cors baroque et naturel	3.0
MUI 2713B	Cors baroque et naturel	3.0
MUI 2723A	Euphonium	3.0
MUI 2723B	Euphonium	3.0
MUI 2734A	Violoncelle baroque	4.0
MUI 2734B	Violoncelle baroque	4.0
MUI 3703A	Basson baroque	3.0
MUI 3703B	Basson baroque	3.0
MUI 3713A	Cors baroque et naturel	3.0
MUI 3713B	Cors baroque et naturel	3.0
MUI 3723A	Euphonium	3.0
MUI 3723B	Euphonium	3.0
MUI 3734A	Violoncelle baroque	4.0
MUI 3734B	Violoncelle baroque	4.0

## Segment 84 Propre à l'orientation Connaissance du clavier

L'Orientation comporte de 2 à 8 crédits à option.

### Bloc 84A Connaissance du clavier

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MUI1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUI1162B	Connaissance du clavier 2	2.0

Cours	Titre	CR
MUI 2162A	Connaissance du clavier 3	2.0
MUI 2162B	Connaissance du clavier 4	2.0

1-605-1-6 version 08 (A25)

# Baccalauréat en musique – Interprétation jazz

**Baccalauréat en musique (B. Mus.)**

## Objectifs

Ce programme a pour but de former des musicien·nes-interprètes professionnel·les en leur donnant une formation polyvalente qui intègre judicieusement composition, interprétation et improvisation jazz. Une bonne proportion de cours est dédiée à la performance : technique de l'instrument, pratique de l'improvisation, connaissance du répertoire jazz et des styles, participations à des ensembles avec enregistrement en studio multipistes avec directives professionnelles. Par ailleurs, d'autres objectifs sont liés à la formation générale nécessaire à la recherche-création : histoire et analyse du jazz, rechercher documentaire, écriture, formation auditive. Enfin, le programme vise également à former des musicien·nes capables d'œuvrer comme communicateur·rices de leur art et comme médiateur·rices auprès des environnements professionnels, multidisciplinaires, publics et multiculturels.

## Exigences d'admission

### Conditions propres à ce programme

- démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale \* (voir **Remarques**)
- présenter les documents exigés (voir **Remarques**)
- passer un test de classement en dictée jazz après l'admission afin de déterminer le niveau de l'étudiant

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

\* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50\$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que le candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

## Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B1 ( $\geq 300/699$ ) et un minimum de B1 en expression écrite ( $\geq 300/699$  au TEF ou  $\geq 0/20$  au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.  

Résultat	Cours prescrit
ICF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

## Critères de sélection

L'excellence de l'audition instrumentale constitue le critère le plus important de sélection des candidats.

## Remarques

- Documents exigés:
  - Relevés de notes du candidat
  - Curriculum vitae
  - Formulaire profil-jazz
- L'audition instrumentale: pour toutes les précisions sur le répertoire type à présenter, veuillez consulter le lien suivant.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne, le candidat doit:
  - mentionner, sur le formulaire de demande d'admission, l'instrument qu'il désire étudier à la Faculté ainsi que le nom du professeur avec lequel il souhaiterait travailler
  - compléter le formulaire « Frais audition et/ou entrevue »
  - déposer, en format PDF, les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte prévue à cet effet
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme pourra soumettre une demande de changement de programme.

## Règlement des études – dispositions propres au programme

### Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### **Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein (minimum de 12 crédits), l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

#### **Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux (2) cours théoriques.

#### **Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

#### **Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six (6) trimestres, la scolarité maximale, de six (6) années.

#### **Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### **Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### **Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### **Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

## Structure du programme

### Baccalauréat en musique – Interprétation jazz 1-605-1-6 version 08 (A25)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon deux (2) orientations :

- Orientation Chant jazz (segments 01 et 81) avec 65 crédits obligatoires, de 22 à 25 crédits à option, et de 0 à 3 crédits au choix.
- Orientation Instrument jazz (segments 01 et 82) avec 34 crédits obligatoires, de 53 à 56 crédits à option, et de 0 à 3 crédits au choix.

#### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 01 Commun aux deux (2) orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis comme suit : 22 crédits obligatoires, un minimum de 11 crédits à option, et de 0 à 3 crédits au choix.

### Bloc 01A

Obligatoire - 22 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 1301	Atelier de composition jazz 1	3.0
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0
MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0
MUE 1461A	Combo en studio multipiste 1	1.0
MUE 1461B	Combo en atelier 1	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 1462A	Combo en studio multipiste 2	1.0
MUE 1462B	Combo en atelier 2	1.0
MUS 1213	Solfège et dictée jazz 1	2.0
MUS 1214	Solfège et dictée jazz 2	2.0
MUS 1215	Éléments de jazz	2.0

### Bloc 01B Histoire et théorie

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1500	African-American Literature	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0

### Bloc 01C Communications et outils professionnels

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EMU 1310	Technique de direction	1.0
EMU 2101	Pédagogie du jazz	3.0
EMU 2312	Technique de direction - étude de la partition	2.0
MIN 1804	Processus d'apprentissage en musique	3.0
MIN 18101	Musique et santé corporelle 1	0.0

Cours	Titre	CR
MIN 18102	Musique et santé corporelle 2	3.0
MIN 1820	Préparation mentale à la performance musicale	3.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUS 2134	Métiers en musique	3.0
PLU 2800U	Stage RECI en musique	3.0

## Bloc 01D Ateliers professionnels

Option - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
MUS 4101	Atelier de médiation de la musique 1	1.0
MUS 4102	Atelier de médiation de la musique 2	1.0
MUS 4103	Atelier d'enregistrement audionumérique	1.0

Cours	Titre	CR
MUS 4104	Atelier audiovisuel en musique	1.0
MUS 4105	Communications numériques en musique	1.0
MUS 4106	Atelier de médiation de la musique 3	1.0

## Bloc 01E Formation musicale complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1330	Enregistrement: fondements et techniques	3.0
MUS 1331	Enregistrement en studio et mixage	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 2325	Prise de son créative	3.0
MUS 3314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 3315X	Musique visuelle 2	3.0
MUS 3326X	Création musicale en langage textuel	3.0

## Segment 81 Propre à l'orientation Chant jazz

Les crédits de l'orientation sont répartis comme suit : 43 crédits obligatoires et un minimum de 9 crédits à option.

### Bloc 81A

Obligatoire - 19 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 1200	Atelier de composition de chanson	3.0
MIN 1791	Harmonie jazz au clavier 1	2.0
MIN 1792	Harmonie jazz au clavier 2	2.0
MIN 1921	Diction lyrique anglaise pour voix amplifiée 1	1.0
MIN 1922	Diction lyrique anglaise pour voix amplifiée 2	1.0
MIN 1971	Diction lyrique portugaise pour voix amplifiée 1	1.0

Cours	Titre	CR
MIN 1972	Diction lyrique portugaise pour voix amplifiée 2	1.0
MUE 1641	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1642	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1643	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1644	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0

### Bloc 81B Instrument

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
MUI 1424A	Chant jazz 1	4.0
MUI 1424B	Chant jazz 2	4.0
MUI 2424A	Chant jazz 3	4.0

Cours	Titre	CR
MUI 2424B	Chant jazz 4	4.0
MUI 3424A	Chant jazz 5	4.0
MUI 3424B	Chant jazz 6	4.0

## Bloc 81C Ensembles

Option - Minimum 6 crédits, maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1261	Ensemble	1.0
MUE 1262	Ensemble	1.0
MUE 1263	Ensemble	1.0
MUE 1264	Ensemble	1.0
MUE 1265	Ensemble	1.0
MUE 1266	Ensemble	1.0
MUE 1365	Chorale jazz	1.0
MUE 1366	Chorale jazz	1.0
MUE 1367	Chorale jazz	1.0
MUE 1368	Chorale jazz	1.0
MUE 1391	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1392	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1393	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1394	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1395	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1396	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1473	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1474	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1475	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1476	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1495	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1496	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1521	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1522	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1523	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1524	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1525	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1526	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1551	Jam-Session 1	2.0
MUE 1552	Jam-Session 2	2.0
MUE 1611	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1612	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1613	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1614	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1631	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1632	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1633	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1634	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1635	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1636	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1645	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1646	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0

## Bloc 81D Formation complémentaire en jazz et musique du monde

Option - Minimum 3 crédits, maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 1302	Atelier de composition jazz 2	3.0
MIN 1088	Introduction à l'improvisation jazz 1	2.0
MIN 1089	Introduction à l'improvisation jazz 2	2.0
MIN 1098	Improvisation jazz 1	2.0
MIN 1099	Improvisation jazz 2	2.0

Cours	Titre	CR
MIN 3098X	Improvisation jazz avancée 1	2.0
MIN 3099X	Improvisation jazz avancée 2	2.0
MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0
MTE 3601X	Atelier de musique brésilienne 1	2.0
MTE 3611X	Atelier de musique cubaine 1	2.0

## Segment 82 Propre à l'orientation Instrument jazz

Les crédits de l'orientation sont répartis comme suit : 12 crédits obligatoires et un minimum de 37 crédits à option.

## Bloc 82A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 1098	Improvisation jazz 1	2.0
MIN 1099	Improvisation jazz 2	2.0
MUE 1463A	Combo en studio multipiste 3	1.0
MUE 1463B	Combo en atelier 3	1.0
MUE 1464A	Combo en studio multipiste 4	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 1464B	Combo en atelier 4	1.0
MUE 1465A	Combo en studio multipiste 5	1.0
MUE 1465B	Combo en atelier 5	1.0
MUE 1466A	Combo en studio multipiste 6	1.0
MUE 1466B	Combo en atelier 6	1.0

## Bloc 82B Instruments

Option - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
MUI1404A	Basse électrique 1	4.0
MUI1404B	Basse électrique 2	4.0
MUI1414A	Batterie 1	4.0
MUI1414B	Batterie 2	4.0
MUI1424A	Chant jazz 1	4.0
MUI1424B	Chant jazz 2	4.0
MUI1434A	Clarinette jazz 1	4.0
MUI1434B	Clarinette jazz 2	4.0
MUI1444A	FLUTE JAZZ 1	4.0
MUI1444B	FLUTE JAZZ 2	4.0
MUI1454A	Guitare jazz 1	4.0
MUI1454B	Guitare jazz 2	4.0
MUI1464A	Piano jazz 1	4.0
MUI1464B	Piano jazz 2	4.0
MUI1474A	Saxophone jazz 1	4.0
MUI1474B	Saxophone jazz 2	4.0
MUI1484A	Trompette jazz 1	4.0
MUI1484B	Trompette jazz 2	4.0
MUI1494A	Violon jazz 1	4.0
MUI1494B	Violon jazz 2	4.0
MUI1504A	Vibraphone jazz 1	4.0
MUI1504B	Vibraphone jazz 2	4.0
MUI1524A	Trombone jazz 1	4.0
MUI1524B	Trombone jazz 2	4.0
MUI1534A	Contrebasse jazz 1	4.0
MUI1534B	Contrebasse jazz 2	4.0
MUI1564A	Percussions jazz et musiques du monde	4.0
MUI1564B	Percussions jazz et musiques du monde	4.0
MUI2404A	Basse électrique 3	4.0
MUI2404B	Basse électrique 4	4.0
MUI2414A	Batterie 3	4.0
MUI2414B	Batterie 4	4.0
MUI2434A	Clarinette jazz 3	4.0
MUI2434B	Clarinette jazz 4	4.0
MUI2444A	FLUTE JAZZ 3	4.0
MUI2444B	FLUTE JAZZ 4	4.0
MUI2454A	Guitare jazz 3	4.0
MUI2454B	Guitare jazz 4	4.0
MUI2464A	Piano jazz 3	4.0
MUI2464B	Piano jazz 4	4.0

Cours	Titre	CR
MUI2474A	Saxophone jazz 3	4.0
MUI2474B	Saxophone jazz 4	4.0
MUI2484A	Trompette jazz 3	4.0
MUI2484B	Trompette jazz 4	4.0
MUI2494A	Violon jazz 3	4.0
MUI2494B	Violon jazz 4	4.0
MUI2504A	Vibraphone jazz 3	4.0
MUI2504B	Vibraphone jazz 4	4.0
MUI2524A	Trombone jazz 3	4.0
MUI2524B	Trombone jazz 4	4.0
MUI2534A	Contrebasse jazz 3	4.0
MUI2534B	Contrebasse jazz 4	4.0
MUI2564A	Percussions jazz et musiques du monde	4.0
MUI2564B	Percussions jazz et musiques du monde	4.0
MUI3404A	Basse électrique 5	4.0
MUI3404B	Basse électrique 6	4.0
MUI3414A	Batterie 5	4.0
MUI3414B	Batterie 6	4.0
MUI3434A	Clarinette jazz 5	4.0
MUI3434B	Clarinette jazz 6	4.0
MUI3444A	FLUTE JAZZ 5	4.0
MUI3444B	FLUTE JAZZ 6	4.0
MUI3454A	Guitare jazz 5	4.0
MUI3454B	Guitare jazz 6	4.0
MUI3464A	Piano jazz 5	4.0
MUI3464B	Piano jazz 6	4.0
MUI3474A	Saxophone jazz 5	4.0
MUI3474B	Saxophone jazz 6	4.0
MUI3484A	Trompette jazz 5	4.0
MUI3484B	Trompette jazz 6	4.0
MUI3494A	Violon jazz 5	4.0
MUI3494B	Violon jazz 6	4.0
MUI3504A	Vibraphone jazz 5	4.0
MUI3504B	Vibraphone jazz 6	4.0
MUI3524A	Trombone jazz 5	4.0
MUI3524B	Trombone jazz 6	4.0
MUI3534A	Contrebasse jazz 5	4.0
MUI3534B	Contrebasse jazz 6	4.0
MUI3564A	Percussions jazz et musiques du monde	4.0
MUI3564B	Percussions jazz et musiques du monde	4.0

## Bloc 82C Ensembles

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1120	Atelier créatif de piano solo et d'accompagnement	1.0
MUE 1261	Ensemble	1.0
MUE 1262	Ensemble	1.0
MUE 1263	Ensemble	1.0
MUE 1264	Ensemble	1.0
MUE 1265	Ensemble	1.0
MUE 1266	Ensemble	1.0
MUE 1365	Chorale jazz	1.0
MUE 1366	Chorale jazz	1.0
MUE 1367	Chorale jazz	1.0
MUE 1368	Chorale jazz	1.0
MUE 1391	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1392	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1393	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1394	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1395	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1396	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1421	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1422	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1423	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1424	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1425	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1426	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1473	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1474	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1475	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1476	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1495	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1496	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1501	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1502	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1503	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1504	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1505	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1506	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1521	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1522	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1523	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1524	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1525	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1526	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1551	Jam-Session 1	2.0
MUE 1552	Jam-Session 2	2.0
MUE 1611	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1612	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1613	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1614	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1631	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1632	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1633	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1634	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1635	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1636	Ensemble de percussions du monde	1.0

## Bloc 82D Théorie jazz appliquée

Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 1088	Introduction à l'improvisation jazz 1	2.0
MIN 1089	Introduction à l'improvisation jazz 2	2.0

Cours	Titre	CR
MIN 1791	Harmonie jazz au clavier 1	2.0
MIN 1792	Harmonie jazz au clavier 2	2.0

## Bloc 82E Formation complémentaire en jazz et musique du monde

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 1200	Atelier de composition de chanson	3.0
MCT 1302	Atelier de composition jazz 2	3.0
MIN 1921	Diction lyrique anglaise pour voix amplifiée 1	1.0
MIN 1922	Diction lyrique anglaise pour voix amplifiée 2	1.0
MIN 1971	Diction lyrique portugaise pour voix amplifiée 1	1.0

Cours	Titre	CR
MIN 1972	Diction lyrique portugaise pour voix amplifiée 2	1.0
MIN 3098X	Improvisation jazz avancée 1	2.0
MIN 3099X	Improvisation jazz avancée 2	2.0
MTE 3601X	Atelier de musique brésilienne 1	2.0
MTE 3611X	Atelier de musique cubaine 1	2.0

1-605-1-8 version 06 (A18)

# Baccalauréat en musique – Interprétation instruments classiques

Baccalauréat en musique (B. Mus.)

## Objectifs

Ce programme a pour but de former des interprètes professionnels, soit soliste, chambriste ou musicien d'orchestre. Une bonne proportion de cours est consacrée à la pratique instrumentale. Par ailleurs, d'autres objectifs sont liés à la formation générale nécessaire au développement d'habiletés en recherche musicale: histoire et théorie de la musique, méthodologie en musique, langages musicaux, écriture, analyse, formation auditive.

Enfin, le programme vise à former des interprètes capables d'oeuvrer comme communicateurs de leur art et comme médiateurs auprès des environnements professionnels, multidisciplinaires, publics et multiculturels; les blocs Communication et outils professionnels, et Langues répondent à ces objectifs.

---

## Exigences d'admission

### Conditions propres à ce programme

- passer les tests de classement de la Faculté appropriés à ce programme : solfège et dictée (classique), théorie musicale, analyse et écriture, rédaction musicale (voir **Remarques**)
- démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale.\* La qualité de cette audition détermine les possibilités d'admission en interprétation (voir **Remarques**)
- soumettre une lettre de présentation (voir **Remarques**)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

\* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50\$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que le candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

---

## Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B1 ( $\geq 300/699$ ) et un minimum de B1 en expression écrite ( $\geq 300/699$  au TEF ou  $\geq 0/20$  au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat Cours prescrit

TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

## Critères de sélection

L'excellence de l'audition instrumentale constitue le critère le plus important de sélection des candidats.

## Remarques

- Les tests de classement en solfège/dictée, théorie musicale, analyse/écriture et rédaction musicale permettent de placer l'étudiant dans le niveau approprié. Selon les résultats des tests, l'étudiant peut accéder directement aux cours plus avancés ou être orienté vers les cours de mise à niveau correspondant à la discipline (MUS1100I-1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2, MUS1315 Initiation à la théorie musicale, MTE1100-1120 Intro. à l'écriture et à l'analyse 1 et 2, MUL1110 Soutien à la rédaction en musique, respectivement). Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE2210-2211 Analyse musicale 1 et 2, MTE1110-1111 Contrepoint 1 et 2, MTE1220-1221 Harmonie 1 et 2 (voir Guide de la rentrée)
- Des exemples de tests théoriques et le répertoire type d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- La lettre de présentation demandée doit comporter un maximum de deux pages, rédigées en français, dans laquelle, après s'être présenté, le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- L'audition instrumentale demandée est classique (deux pièces au choix, avec ou sans partition). Pour chaque instrument, les études et les pièces sont au choix parmi le répertoire suggéré ou l'EQUIVALENT. Voir les précisions sur ce lien.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne, le candidat doit :
  - mentionner, sur le formulaire de demande d'admission, l'instrument qu'il désire étudier à la Faculté ainsi que le nom du professeur avec lequel il souhaiterait travailler;
  - compléter le formulaire « Frais audition et/ou entrevue ».
  - déposer, en format PDF, la lettre de présentation à fournir lors de la demande d'admission mentionnée ci-haut, dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme pourra soumettre une demande de changement de programme.

## Règlement des études – dispositions propres au programme

### Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

---

• Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.
- Les instrumentistes à vent et à cordes doivent s'inscrire à l'orchestre et passer l'audition obligatoire à chaque trimestre. Si un étudiant n'est pas retenu à l'orchestre, un autre grand ensemble lui sera assigné au moment de l'audition et il devra se désinscrire de son cours d'orchestre afin de la remplacer par son nouveau cours d'ensemble. Il est recommandé à tous les instrumentistes de s'inscrire à des cours de musique pour petits ensembles totalisant au moins deux crédits au cours des trois années de baccalauréat.
- Les cours d'orchestre du baccalauréat en musique général ne peuvent être transférés au bloc 01F - Grands ensembles.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

## Structure du programme

### Baccalauréat en musique – Interprétation instruments classiques 1-605-1-8 version 06 (A18)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations :

- orientation Instruments d'orchestre (segment 80)
- orientation Piano (segment 86)
- orientation Autres instruments (segment 87)

Les crédits du baccalauréat (tronc commun et orientation) sont répartis de la façon suivante :

- pour les orientations Instruments d'orchestre (segments 01 et 80) et Autres instruments (segments 01 et 87) : 23 crédits obligatoires et 67 crédits à option;
- pour l'orientation Piano (segments 01 et 86) : 37 crédits obligatoires et 53 crédits à option.

#### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 01 Commun aux trois orientations

Les crédits du Tronc commun sont répartis de la façon suivante : 23 crédits obligatoires, un minimum de 43 crédits à option et 0 crédit au choix.

### Bloc 01A

Obligatoire - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 1804	Processus d'apprentissage en musique	3.0
MIN 18101	Musique et santé corporelle 1	0.0
MIN 18102	Musique et santé corporelle 2	3.0
MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0
MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0

Cours	Titre	CR
MUE 1161	Atelier de musique contemporaine 1	1.0
MUE 1162	Atelier de musique contemporaine 2	1.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUS 1004	Solfège et dictée 1	3.0
MUS 1005	Solfège et dictée 2	3.0

### Bloc 01B Écriture, analyse et formation auditive

Option - Maximum 6 crédits.

**NOTE :** Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
MCT 3011	Composition tonale 1	3.0
MCT 3012	Composition tonale 2	3.0
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1110	Contrepoin 1	3.0
MTE 1111	Contrepoin 2	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MTE 1205	Analyse d'oeuvres du 20 <sup>e</sup> siècle 1	3.0
MTE 1206	Analyse d'oeuvres du 20 <sup>e</sup> siècle 2	3.0
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0
MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 2204B	Atelier de lecture vocale 1	1.0
MUS 2205B	Atelier de lecture vocale 2	1.0

## Bloc 01C Histoire de la musique par période

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0

## Bloc 01D Histoire et théorie de la musique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
MUL 3335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0
MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0
MUS 1327	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0

## Bloc 01E Communication et outils professionnels

Option - Minimum 2 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
EMU 1310	Technique de direction	1.0
EMU 2312	Technique de direction - étude de la partition	2.0
MIN 1820	Préparation mentale à la performance musicale	3.0
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 1330	Enregistrement: fondements et techniques	3.0
MUS 2134	Métiers en musique	3.0
MUS 2325	Prise de son créative	3.0
PLU 2800U	Stage RECI en musique	3.0

## Bloc 01G Ensembles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 10 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1151	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1152	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1153	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1154	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1155	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1156	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1241	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1242	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1243	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1244	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1245	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1246	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1261	Ensemble	1.0
MUE 1262	Ensemble	1.0
MUE 1263	Ensemble	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 1264	Ensemble	1.0
MUE 1265	Ensemble	1.0
MUE 1266	Ensemble	1.0
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1495	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1496	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1561	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)	2.0
MUE 1562	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)	2.0
MUE 1563	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)	2.0
MUE 1564	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)	2.0
MUE 1565	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)	2.0

## Bloc 01H Grands ensembles 1

Option - Minimum 2 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0
MUE 1285	Chorale	1.0
MUE 1286	Chorale	1.0
MUE 1287	Chorale	1.0
MUE 1288	Chorale	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1343	Gamelan	1.0
MUE 1344	Gamelan	1.0
MUE 1345	Gamelan	1.0
MUE 1346	Gamelan	1.0
MUE 1347	Gamelan	1.0
MUE 1348	Gamelan	1.0
MUE 1361	Chorale jazz	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 1362	Chorale jazz	1.0
MUE 1363	Chorale jazz	1.0
MUE 1364	Chorale jazz	1.0
MUE 1365	Chorale jazz	1.0
MUE 1366	Chorale jazz	1.0
MUE 1367	Chorale jazz	1.0
MUE 1368	Chorale jazz	1.0
MUE 1441	Orchestre	2.0
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1473	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1474	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1611	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1612	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1613	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1614	Orchestre de chambre jazz	2.0

## Bloc 01I Instruments

Option - Minimum 30 crédits, maximum 34 crédits.

**Les étudiants en musique ancienne ou piano qui désirent suivre un cours d'instrument second doivent obligatoirement avoir l'autorisation du vice-doyen aux études de 1<sup>er</sup> cycle.**

Cours	Titre	CR
MUI1022A	Flûte baroque 1	2.0
MUI1022B	Flûte baroque 2	2.0
MUI1023A	Flûte baroque 1	3.0
MUI1023B	Flûte baroque 2	3.0
MUI1032A	Flûte à bec 1	2.0
MUI1032B	Flûte à bec 2	2.0
MUI1033A	Flûte à bec 1	3.0
MUI1033B	Flûte à bec 2	3.0
MUI1042A	Hautbois baroque 1	2.0
MUI1042B	Hautbois baroque 2	2.0
MUI1043A	Hautbois baroque 1	3.0
MUI1043B	Hautbois baroque 2	3.0
MUI1052A	Luth 1	2.0
MUI1052B	Luth 2	2.0
MUI1053A	Luth 1	3.0
MUI1053B	Luth 2	3.0
MUI1062A	Pianoforte 1	2.0
MUI1062B	Pianoforte 2	2.0
MUI1072A	Violon baroque 1	2.0
MUI1072B	Violon baroque 2	2.0
MUI1073A	Violon baroque 1	3.0
MUI1073B	Violon baroque 2	3.0
MUI1082A	Viole de gambe 1	2.0
MUI1082B	Viole de gambe 2	2.0
MUI1083A	Viole de gambe 1	3.0
MUI1083B	Viole de gambe 2	3.0
MUI1104V	Alto 1	4.0
MUI1104W	Alto 2	4.0
MUI1105A	Alto 1	5.0
MUI1105B	Alto 2	5.0
MUI1125A	Basson 1	5.0
MUI1125B	Basson 2	5.0
MUI1145A	Clarinette 1	5.0
MUI1145B	Clarinette 2	5.0
MUI1152A	Clavecin 1	2.0
MUI1152B	Clavecin 2	2.0
MUI1155A	Clavecin 1	5.0
MUI1155B	Clavecin 2	5.0
MUI1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUI1162B	Connaissance du clavier 2	2.0
MUI1174V	Contrebasse 1	4.0
MUI1174W	Contrebasse 2	4.0
MUI1175A	Contrebasse 1	5.0
MUI1175B	Contrebasse 2	5.0
MUI1185A	Cor 1	5.0

Cours	Titre	CR
MUI2084A	Viole de gambe 3	4.0
MUI2084B	Viole de gambe 4	4.0
MUI2105A	Alto 3	5.0
MUI2105B	Alto 4	5.0
MUI2125A	Basson 3	5.0
MUI2125B	Basson 4	5.0
MUI2145A	Clarinette 3	5.0
MUI2145B	Clarinette 4	5.0
MUI2152A	Clavecin 3	2.0
MUI2154A	Clavecin 3	4.0
MUI2154B	Clavecin 4	4.0
MUI2175A	Contrebasse 3	5.0
MUI2175B	Contrebasse 4	5.0
MUI2185A	Cor 3	5.0
MUI2185B	Cor 4	5.0
MUI2195A	Flûte traversière 3	5.0
MUI2195B	Flûte traversière 4	5.0
MUI2205A	Guitare 3	5.0
MUI2205B	Guitare 4	5.0
MUI2215A	Harpe 3	5.0
MUI2215B	Harpe 4	5.0
MUI2225A	Hautbois 3	5.0
MUI2225B	Hautbois 4	5.0
MUI2234A	Orgue 3	4.0
MUI2234B	Orgue 4	4.0
MUI2245A	Percussion 3	5.0
MUI2245B	Percussion 4	5.0
MUI2252A	Piano 3	2.0
MUI2254A	Piano 3	4.0
MUI2254B	Piano 4	4.0
MUI2256A	Piano 3	6.0
MUI2256B	Piano 4	6.0
MUI2265A	Saxophone 3	5.0
MUI2265B	Saxophone 4	5.0
MUI2275A	Trombone 3	5.0
MUI2275B	Trombone 4	5.0
MUI2285A	Trompette 3	5.0
MUI2285B	Trompette 4	5.0
MUI2295A	Tuba 3	5.0
MUI2295B	Tuba 4	5.0
MUI2305A	Violon 3	5.0
MUI2305B	Violon 4	5.0
MUI2315A	Violoncelle 3	5.0
MUI2315B	Violoncelle 4	5.0
MUI2462A	Piano jazz 3	2.0

MUI 1185B	Cor 2	5.0
MUI 1195A	Flûte traversière 1	5.0
MUI 1195B	Flûte traversière 2	5.0
MUI 1205A	Guitare 1	5.0
MUI 1205B	Guitare 2	5.0
MUI 1215A	Harpe 1	5.0
MUI 1215B	Harpe 2	5.0
MUI 1225A	Hautbois 1	5.0
MUI 1225B	Hautbois 2	5.0
MUI 1232A	Orgue 1	2.0
MUI 1232B	Orgue 2	2.0
MUI 1234A	Orgue 1	4.0
MUI 1234B	Orgue 2	4.0
MUI 1235A	Orgue 1	5.0
MUI 1245A	Percussion 1	5.0
MUI 1245B	Percussion 2	5.0
MUI 1252A	Piano 1	2.0
MUI 1252B	Piano 2	2.0
MUI 1254V	Piano 1	4.0
MUI 1254W	Piano 2	4.0
MUI 1255A	Piano 1	5.0
MUI 1255B	Piano 2	5.0
MUI 1265A	Saxophone 1	5.0
MUI 1265B	Saxophone 2	5.0
MUI 1275A	Trombone 1	5.0
MUI 1275B	Trombone 2	5.0
MUI 1285A	Trompette 1	5.0
MUI 1285B	Trompette 2	5.0
MUI 1295A	Tuba 1	5.0
MUI 1295B	Tuba 2	5.0
MUI 1304V	Violon 1	4.0
MUI 1304W	Violon 2	4.0
MUI 1305A	Violon 1	5.0
MUI 1305B	Violon 2	5.0
MUI 1314V	Violoncelle 1	4.0
MUI 1314W	Violoncelle 2	4.0
MUI 1315A	Violoncelle 1	5.0
MUI 1315B	Violoncelle 2	5.0
MUI 1462A	Piano jazz 1	2.0
MUI 1462B	Piano jazz 2	2.0
MUI 1733A	Violoncelle baroque	3.0
MUI 1733B	Violoncelle baroque	3.0
MUI 1734A	Violoncelle baroque 1	4.0
MUI 1734B	Violoncelle baroque 2	4.0
MUI 2022A	Flûte baroque 3	2.0
MUI 2022B	Flûte baroque 4	2.0
MUI 2024A	Flûte baroque 3	4.0
MUI 2024B	Flûte baroque 4	4.0
MUI 2032A	Flûte à bec 3	2.0
MUI 2032B	Flûte à bec 4	2.0
MUI 2034A	Flûte à bec 3	4.0
MUI 2034B	Flûte à bec 4	4.0

MUI 2734A	Violoncelle baroque	4.0
MUI 2734B	Violoncelle baroque	4.0
MUI 3022A	Flûte baroque 5	2.0
MUI 3022B	Flûte baroque 6	2.0
MUI 3024A	Flûte baroque 5	4.0
MUI 3024B	Flûte baroque 6	4.0
MUI 3032A	Flûte à bec 5	2.0
MUI 3032B	Flûte à bec 6	2.0
MUI 3034A	Flûte à bec 5	4.0
MUI 3034B	Flûte à bec 6	4.0
MUI 3042A	Hautbois baroque 5	2.0
MUI 3042B	Hautbois baroque 6	2.0
MUI 3044A	Hautbois baroque 5	4.0
MUI 3044B	Hautbois baroque 6	4.0
MUI 3052A	Luth 5	2.0
MUI 3052B	Luth 6	2.0
MUI 3054A	Luth 5	4.0
MUI 3054B	Luth 6	4.0
MUI 3072A	Violon baroque 5	2.0
MUI 3072B	Violon baroque 6	2.0
MUI 3074A	Violon baroque 5	4.0
MUI 3074B	Violon baroque 6	4.0
MUI 3082A	Viole de gambe 5	2.0
MUI 3082B	Viole de gambe 6	2.0
MUI 3084A	Viole de gambe 5	4.0
MUI 3084B	Viole de gambe 6	4.0
MUI 3105A	Alto 5	5.0
MUI 3105B	Alto 6	5.0
MUI 3125A	Basson 5	5.0
MUI 3125B	Basson 6	5.0
MUI 3145A	Clarinette 5	5.0
MUI 3145B	Clarinette 6	5.0
MUI 3156A	Clavecin 5	6.0
MUI 3156B	Clavecin 6	6.0
MUI 3175A	Contrebasse 5	5.0
MUI 3175B	Contrebasse 6	5.0
MUI 3185A	Cor 5	5.0
MUI 3185B	Cor 6	5.0
MUI 3195A	Flûte traversière 5	5.0
MUI 3195B	Flûte traversière 6	5.0
MUI 3205A	Guitare 5	5.0
MUI 3205B	Guitare 6	5.0
MUI 3215A	Harpe 5	5.0
MUI 3215B	Harpe 6	5.0
MUI 3225A	Hautbois 5	5.0
MUI 3225B	Hautbois 6	5.0
MUI 3236A	Orgue 5	6.0
MUI 3236B	Orgue 6	6.0
MUI 3245A	Percussion 5	5.0
MUI 3245B	Percussion 6	5.0
MUI 3256A	Piano 5	6.0
MUI 3256B	Piano 6	6.0

MUI 2042A	Hautbois baroque 3	2.0
MUI 2042B	Hautbois baroque 4	2.0
MUI 2044A	Hautbois baroque 3	4.0
MUI 2044B	Hautbois baroque 4	4.0
MUI 2052A	Luth 3	2.0
MUI 2052B	Luth 4	2.0
MUI 2054A	Luth 3	4.0
MUI 2054B	Luth 4	4.0
MUI 2062A	Pianoforte 3	2.0
MUI 2072A	Violon baroque 3	2.0
MUI 2072B	Violon baroque 4	2.0
MUI 2074A	Violon baroque 3	4.0
MUI 2074B	Violon baroque 4	4.0
MUI 2082A	Viole de gambe 3	2.0
MUI 2082B	Viole de gambe 4	2.0

MUI 3265A	Saxophone 5	5.0
MUI 3265B	Saxophone 6	5.0
MUI 3275A	Trombone 5	5.0
MUI 3275B	Trombone 6	5.0
MUI 3285A	Trompette 5	5.0
MUI 3285B	Trompette 6	5.0
MUI 3295A	Tuba 5	5.0
MUI 3295B	Tuba 6	5.0
MUI 3305A	Violon 5	5.0
MUI 3305B	Violon 6	5.0
MUI 3315A	Violoncelle 5	5.0
MUI 3315B	Violoncelle 6	5.0
MUI 3734A	Violoncelle baroque	4.0
MUI 3734B	Violoncelle baroque	4.0

## Segment 80 Propre à l'orientation Instruments d'orchestre

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante: de 10 à 24 crédits à option.

### Bloc 80A Analyse et écriture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0

Cours	Titre	CR
MTE 1221	Harmonie 2	3.0

### Bloc 80B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 10 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 1755	Répertoire instrumental et orchestral	3.0
MUE 3441	Traits d'orchestre-cuivres 1	2.0
MUE 3442	Traits d'orchestre-cuivres 2	2.0
MUE 3451	Traits d'orchestre-bois 1	2.0
MUE 3452	Traits d'orchestre-bois 2	2.0
MUE 3461	Traits d'orchestre	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 3462	Traits d'orchestre	1.0
MUE 3463	Traits d'orchestre	1.0
MUE 3464	Traits d'orchestre	1.0
MUE 3465	Traits d'orchestre	1.0
MUE 3466	Traits d'orchestre	1.0

### Bloc 80C Grands ensembles 2

Option - Maximum 12 crédits

Pour les étudiants de l'orientation Instruments d'orchestre, l'audition pour l'orchestre est obligatoire à chaque début de trimestre et ce, pour toute la durée du baccalauréat. Voir le guide des études de premier cycle de la Faculté de musique: [http://www.musique.umontreal.ca/programmes/documents/Guide\\_etudes\\_1er\\_cycle.pdf](http://www.musique.umontreal.ca/programmes/documents/Guide_etudes_1er_cycle.pdf)

Cours	Titre	CR
MUE 1431	Harmonie de concert	2.0
MUE 1432	Harmonie de concert	2.0
MUE 1433	Harmonie de concert	2.0
MUE 1434	Harmonie de concert	2.0
MUE 1435	Harmonie de concert	2.0
MUE 1436	Harmonie de concert	2.0

Cours	Titre	CR
MUE 1442	Orchestre	2.0
MUE 1443	Orchestre	2.0
MUE 1444	Orchestre	2.0
MUE 1445	Orchestre	2.0
MUE 1446	Orchestre	2.0

## Bloc 80D Autres ensembles

Option - Minimum 1 crédit, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1171	Atelier de percussion	1.0
MUE 1172	Atelier de percussion	1.0
MUE 1173	Atelier de percussion	1.0
MUE 1174	Atelier de percussion	1.0
MUE 1175	Atelier de percussion	1.0
MUE 1176	Atelier de percussion	1.0
MUE 1211	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1212	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1213	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1214	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1215	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1216	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1221	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1222	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1223	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1224	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1225	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1226	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1251	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1252	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1253	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1254	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1255	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1256	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1271	Quatuor de saxophones	1.0
MUE 1272	Quatuor de saxophones	1.0
MUE 1273	Quatuor de saxophones	1.0
MUE 1274	Quatuor de saxophones	1.0
MUE 1275	Quatuor de saxophones	1.0
MUE 1276	Quatuor de saxophones	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 1371	Quatuor à cordes	1.0
MUE 1372	Quatuor à cordes	1.0
MUE 1373	Quatuor à cordes	1.0
MUE 1374	Quatuor à cordes	1.0
MUE 1375	Quatuor à cordes	1.0
MUE 1376	Quatuor à cordes	1.0
MUE 1381	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1382	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1383	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1384	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1385	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1386	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1541	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1542	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1543	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1544	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1545	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1546	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1571	Ensemble de cors	1.0
MUE 1572	Ensemble de cors	1.0
MUE 1573	Ensemble de cors	1.0
MUE 1574	Ensemble de cors	1.0
MUE 1575	Ensemble de cors	1.0
MUE 1576	Ensemble de cors	1.0
MUE 3443	Traits d'orchestre-cuivres 3	2.0
MUE 3444	Traits d'orchestre-cuivres 4	2.0
MUE 3445	Traits d'orchestre-cuivres 5	2.0
MUE 3453	Traits d'orchestre-bois 3	2.0
MUE 3454	Traits d'orchestre-bois 4	2.0
MUE 3455	Traits d'orchestre-bois 5	2.0

## Segment 86 Propre à l'orientation Piano

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 14 crédits obligatoires et de 3 à 10 crédits à option.

## Bloc 86A

Obligatoire - 14 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0
MTE 1220	Harmonie 1	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 1221	Harmonie 2	3.0
MUE 1101	Atelier d'accompagnement	1.0
MUE 1102	Atelier d'accompagnement	1.0

## Bloc 86B Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 1740	Répertoire pour le piano	3.0
MIN 1801	Continuo 1	2.0
MIN 2802	Continuo 2	2.0

Cours	Titre	CR
MIN 2803	Continuo 3	2.0
MIN 2804	Continuo 4	2.0

## Bloc 86C Autres ensembles

Option - Maximum 7 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1103	Atelier d'accompagnement	1.0
MUE 1191	Ensemble claviers	1.0
MUE 1192	Ensemble claviers	1.0
MUE 2101	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 2102	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0
MUE 2103	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0
MUE 2104	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0

## Segment 87 Propre à l'orientation Autres instruments

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 8 à 24 crédits à option.

## Bloc 87A Analyse et écriture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0

Cours	Titre	CR
MTE 1220	Harmonie 1	3.0
MTE 1221	Harmonie 2	3.0

## Bloc 87B Spécialisation

Option - Minimum 2 crédits, maximum 7 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 1801	Continuo 1	2.0
MIN 2802	Continuo 2	2.0

Cours	Titre	CR
MIN 2803	Continuo 3	2.0
MIN 2804	Continuo 4	2.0

## Bloc 87C Autres ensembles

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1231	Ensemble guitares	1.0
MUE 1232	Ensemble guitares	1.0
MUE 1233	Ensemble guitares	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 1234	Ensemble guitares	1.0
MUE 1235	Ensemble guitares	1.0
MUE 1236	Ensemble guitares	1.0

1-605-1-9 version 05 (A14)

# Baccalauréat en musique – Interprétation chant classique

Baccalauréat en musique (B. Mus.)

## Objectifs

Ce programme a pour but de former des interprètes professionnels, soit solistes, chambристes ou chanteurs d'opéra. Une bonne proportion de cours est dédiée à la performance vocale. Bien qu'il soit possible de se spécialiser dans la période baroque ou classique, le programme favorise la polyvalence des interprètes. Par ailleurs, d'autres objectifs sont liés à la formation générale nécessaire à la recherche-création : histoire et théorie de la musique, recherche documentaire, langages musicaux, écriture, analyse, formation auditive. Enfin, le programme vise à former des chanteurs capables d'oeuvrer comme communicateurs de leur art et comme médiateurs auprès des environnements professionnels, multidisciplinaires, publics et multiculturels; les blocs suivants répondent à ces objectifs : Communication, Sciences et technologies de la musique, Langue et cultures internationales.

---

## Exigences d'admission

### Conditions propres à ce programme

- passer les tests de classement de la Faculté appropriés à ce programme : solfège et dictée (classique), théorie musicale, analyse et écriture, rédaction musicale (voir **Remarques**)
- démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition vocale.\* La qualité de cette audition détermine les possibilités d'admission en interprétation (voir **Remarques**)
- soumettre une lettre de présentation (voir **Remarques**)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

\* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50\$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

---

## Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B1 ( $\geq 300/699$ ) et un minimum de B1 en expression écrite ( $\geq 300/699$  au TEF ou  $\geq 0/20$  au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat Cours prescrit

TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

## Critères de sélection

L'excellence de l'audition vocale constitue le critère le plus important de sélection des candidats.

## Remarques

- Les tests de classement en solfège/dictée, théorie musicale, analyse/écriture et rédaction musicale permettent de placer l'étudiant dans le niveau approprié. Selon les résultats des tests, l'étudiant peut accéder directement aux cours plus avancés ou être orienté vers les cours de mise à niveau correspondant à la discipline (MUS1100I-1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2, MUS1315 Initiation à la théorie musicale, MTE1100-1120 Intro. à l'écriture et à l'analyse 1 et 2, MUL1110 Soutien à la rédaction en musique, respectivement). Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE2210-2211 Analyse musicale 1 et 2, MTE1110-1111 Contrepoint 1 et 2, MTE1220-1221 Harmonie 1 et 2 (voir Guide de la rentrée).
- Des exemples de tests théoriques et le répertoire type d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- La lettre de présentation demandée doit comporter un maximum de deux pages, rédigées en français, dans laquelle, après s'être présenté, le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- L'audition vocale demandée est classique : un extrait d'opéra ou d'oratorio, une mélodie française ou un lied allemand et une pièce au choix. Le tout doit être exécuté de mémoire et l'accompagnement est obligatoire.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne, le candidat doit :
  - mentionner, sur le formulaire de demande d'admission, le nom du professeur avec lequel il souhaiterait travailler.
  - compléter le formulaire « Frais audition et/ou entrevue ».
  - déposer, en format PDF, la lettre de présentation à fournir lors de la demande d'admission mentionnée ci-haut, dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme pourra soumettre une demande de changement de programme.

## Règlement des études – dispositions propres au programme

### Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

#### **Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

#### **Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

#### **Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### **Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### **Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### **Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### **Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

## Structure du programme

### Baccalauréat en musique – Interprétation chant classique 1-605-1-9 version 05 (A14)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

#### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 41 crédits obligatoires, 46 crédits à option et 3 crédits au choix.

## Bloc 70A

Obligatoire - 41 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 1096	Techniques de jeu scénique 1	2.0
MIN 1097	Techniques de jeu scénique 2	2.0
MIN 1931	Diction lyrique anglaise 1	1.0
MIN 1932	Diction lyrique anglaise 2	1.0
MIN 1933	Diction lyrique anglaise 3	1.0
MIN 1941	Diction lyrique allemande 1	1.0
MIN 1942	Diction lyrique allemande 2	1.0
MIN 1943	Diction lyrique allemande 3	1.0
MIN 1944	Diction lyrique allemande 4	1.0
MIN 1945	Diction lyrique allemande 5	1.0
MIN 1946	Diction lyrique allemande 6	1.0
MIN 1951	Diction lyrique française 1	1.0
MIN 1952	Diction lyrique française 2	1.0
MIN 1961	Diction lyrique italienne 1	1.0

Cours	Titre	CR
MIN 1962	Diction lyrique italienne 2	1.0
MIN 1963	Diction lyrique italienne 3	1.0
MIN 1964	Diction lyrique italienne 4	1.0
MIN 1965	Diction lyrique italienne 5	1.0
MIN 1966	Diction lyrique italienne 6	1.0
MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0
MUL 1749	Histoire de l'opéra	3.0
MUS 1004	Solfège et dictée 1	3.0
MUS 1005	Solfège et dictée 2	3.0
MUS 2006	Solfège 3	3.0
MUS 2007	Solfège 4	3.0
MUS 2204B	Atelier de lecture vocale 1	1.0
MUS 2205B	Atelier de lecture vocale 2	1.0

## Bloc 70B Communications et outils professionnels

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
MIN 1804	Processus d'apprentissage en musique	3.0
MIN 18101	Musique et santé corporelle 1	0.0
MIN 18102	Musique et santé corporelle 2	3.0
MIN 1820	Préparation mentale à la performance musicale	3.0
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0

## Bloc 70C Sciences et technologies de la musique

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 3335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0
MUS 1327	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo	3.0
MUS 1330	Enregistrement: fondements et techniques	3.0
MUS 1331	Enregistrement en studio et mixage	3.0
MUS 2325	Prise de son créative	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 3314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 3315X	Musique visuelle 2	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0
MUS 3324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 3326X	Création musicale en langage textuel	3.0

## Bloc 70D Histoire, théorie et formation auditive

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

**NOTE :** Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
MTE 1220	Harmonie 1	3.0
MTE 1221	Harmonie 2	3.0
MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0

## Bloc 70E Littérature et langages musicaux

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0

## Bloc 70F Instrument

Option - Minimum 26 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
MUI 1134A	Chant 1	4.0
MUI 1134B	Chant 2	4.0
MUI 1134V	Chant classique 1	4.0
MUI 1134W	Chant classique 2	4.0
MUI 1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUI 1162B	Connaissance du clavier 2	2.0

Cours	Titre	CR
MUI 1252A	Piano 1	2.0
MUI 1252B	Piano 2	2.0
MUI 2134A	Chant 3	4.0
MUI 2134B	Chant 4	4.0
MUI 3135A	Chant 5	5.0
MUI 3135B	Chant 6	5.0

## Bloc 70G Grands ensembles

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0
MUE 1285	Chorale	1.0
MUE 1286	Chorale	1.0
MUE 1301	Ensemble vocal	1.0
MUE 1302	Ensemble vocal	1.0
MUE 1303	Ensemble vocal	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 1304	Ensemble vocal	1.0
MUE 1305	Ensemble vocal	1.0
MUE 1306	Ensemble vocal	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1343	Gamelan	1.0
MUE 1344	Gamelan	1.0
MUE 1345	Gamelan	1.0
MUE 1346	Gamelan	1.0

## Bloc 70H Autres ensembles

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1241	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1242	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1243	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1244	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1245	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1246	Ensemble musique de chambre	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 1261	Ensemble	1.0
MUE 1262	Ensemble	1.0
MUE 1263	Ensemble	1.0
MUE 1264	Ensemble	1.0
MUE 1265	Ensemble	1.0
MUE 1266	Ensemble	1.0

## Bloc 70I Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 14 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 1493	Techniques du jeu scénique 3	2.0
MIN 1494	Techniques de jeu scénique 4	2.0
MIN 1495	Techniques du jeu scénique 5	2.0
MIN 1496	Techniques du jeu scénique 6	2.0
MIN 1934	Diction lyrique anglaise 4	1.0
MUE 1151	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1152	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1153	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1161	Atelier de musique contemporaine 1	1.0
MUE 1162	Atelier de musique contemporaine 2	1.0
MUE 1411	Atelier d'opéra	3.0
MUE 1412	Atelier d'opéra	3.0
MUE 1413	Atelier d'opéra	3.0
MUE 1451	Chœur d'opéra	1.0
MUE 1452	Chœur d'opéra	1.0
MUE 1453	Chœur d'opéra	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 1454	Chœur d'opéra	1.0
MUE 1455	Chœur d'opéra	1.0
MUE 1456	Chœur d'opéra	1.0
MUE 1481	Chœur d'opéra	2.0
MUE 1482	Chœur d'opéra	2.0
MUE 1483	Chœur d'opéra	2.0
MUE 1484	Chœur d'opéra	2.0
MUE 1561	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)	2.0
MUE 1562	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)	2.0
MUE 1563	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)	2.0
MUE 2101	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0
MUE 2102	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0
MUE 2103	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0
MUE 2104	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0
MUS 2008	Techniques de lecture en musique vocale 1	3.0
MUS 2009	Techniques de lecture en musique vocale 2	3.0

## Bloc 70J Cours connexes

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
EMU 1310	Technique de direction	1.0
EMU 2312	Technique de direction - étude de la partition	2.0
MIN 1801	Continuo 1	2.0
MIN 2802	Continuo 2	2.0

Cours	Titre	CR
MIN 2803	Continuo 3	2.0
MIN 2804	Continuo 4	2.0
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0

## Bloc 70K Langues et cultures internationales

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1013	Éléments d'ethnologie	3.0

Cours	Titre	CR
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0

1-610-1-0 version 09 (A24)

# Baccalauréat en musique - Composition

**Baccalauréat en musique (B. Mus.)**

## Objectifs

Reconnu comme l'un des plus complets et des plus exigeants au pays, le programme de composition de la Faculté de musique est attentif à l'évolution des tendances et des technologies. Soucieux de l'expérience pratique qui doit accompagner toute formation, le secteur composition propose des activités dynamiques et complémentaires à ses étudiants : apprentissage d'outils de composition assistée par ordinateur, lecture des partitions par le Nouvel Ensemble Moderne (NEM), création d'œuvres par l'Ensemble de musique contemporaine et par l'Orchestre de l'Université de Montréal (OUM). De plus, le secteur composition valorise l'acquisition d'un véritable métier en offrant aux étudiants des résidences au sein de nombreux ensembles instrumentaux issus du secteur interprétation ainsi qu'une expérience en composition pour l'écran.

---

## Exigences d'admission

### Conditions propres à ce programme

- passer les tests de classement de la Faculté de musique appropriés à ce programme : solfège et dictée (classique), théorie musicale, analyse et écriture, rédaction musicale (voir **Remarques**)
- démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale \*
- présenter un portfolio (voir **Remarques**)
- se présenter à une entrevue après convocation du comité d'admission \*\*.

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

\* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50\$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que le candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

\*\* Suite à une première évaluation du dossier, le comité d'admission convoquera les candidats qu'il souhaite rencontrer en entrevue. Le comité d'admission se réserve le droit de refuser une candidature suite à l'évaluation du portfolio et de ne pas rencontrer le candidat. Toutefois, il est en mesure de proposer une contre-offre si celle-ci semble pertinente.

---

## Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ( $\geq 400/699$ ) et un minimum de B1 en expression écrite ( $\geq 300/699$  au TEF ou  $\geq 0/20$  au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat Cours prescrit

TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

## Critères de sélection

La qualité du portfolio soumis ainsi que la prestation à l'entrevue, si convoqué par le comité d'admission, constituent les critères de sélection des candidats.

## Remarques

- Les tests de classement en solfège/dictée, théorie musicale, analyse/écriture et rédaction musicale permettent de placer l'étudiant dans le niveau approprié. Selon les résultats des tests, l'étudiant peut accéder directement aux cours plus avancés. Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE1110-1111 Contrepoin 1 et 2, MTE1220-1221 Harmonie 1 et 2 (voir Guide de la rentrée). Des exemples de tests théoriques et le répertoire type d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- Le portfolio doit être constitué :
  - de deux à cinq compositions (partitions et enregistrements ou simulations)
  - d'un curriculum vitae mettant en valeur la formation et l'expérience acquise dans le domaine de la musique
  - d'une lettre de présentation
  - des relevés de notes du candidat.
- Dans la lettre de présentation qui doit comporter un maximum de deux pages et être rédigée en français, le candidat expose son parcours antérieur (la formation et l'expérience acquise dans le domaine de la musique), décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- L'audition instrumentale est soit classique (deux pièces au choix, avec ou sans partition) ou jazz (un standard jazz et une improvisation dans une structure de blues). Des répertoires-types d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne, le candidat doit :
  - mentionner, sur le formulaire de demande d'admission en ligne, l'instrument qu'il désire étudier à la Faculté ainsi que le nom du professeur avec lequel **il souhaiterait travailler**.
  - compléter le formulaire « Frais audition et/ou entrevue » en ligne.
  - déposer les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme pourra soumettre une demande de changement de programme.

## Règlement des études – dispositions propres au programme

### Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### **Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

#### **Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

#### **Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

#### **Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### **Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### **Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### **Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### **Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

## Structure du programme

### Baccalauréat en musique - Composition 1-610-1-0 version 09 (A24)

Le baccalauréat comporte 90 crédits répartis de la façon suivante: 63 crédits obligatoires et 27 crédits à option.

#### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 75

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 63 crédits obligatoires et 27 crédits à option.

## Bloc 75A

Obligatoire - 63 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 1601	Composition instrumentale 1	3.0
MCT 1602	Composition instrumentale 2	3.0
MCT 3011	Composition tonale 1	3.0
MCT 3012	Composition tonale 2	3.0
MTE 1110	Contrepoin 1	3.0
MTE 1111	Contrepoin 2	3.0
MTE 1205	Analyse d'oeuvres du 20 <sup>e</sup> siècle 1	3.0
MTE 1206	Analyse d'oeuvres du 20 <sup>e</sup> siècle 2	3.0
MTE 1220	Harmonie 1	3.0
MTE 1221	Harmonie 2	3.0
MTE 1403	Composition contemporaine 1	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 1404	Composition contemporaine 2	3.0
MTE 1503	Composition électroacoustique	3.0
MTE 2114	Orchestration 1	3.0
MTE 2115	Orchestration 2	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0
MUS 3101X	Composition spectrale et algorithmique 1	3.0
MUS 3324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 3411	Forum de composition 1	1.5
MUS 3412	Forum de composition 2	MUS-40
		1.5

## Bloc 75B Formation auditive

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

**NOTE :** Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1004	Solfège et dictée 1	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 1005	Solfège et dictée 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0

## Bloc 75C Composition

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 1603	Composition instrumentale 3	3.0
MCT 1604	Composition instrumentale 4	3.0
MCT 1701	Composition mixte 1	3.0

Cours	Titre	CR
MCT 1702	Composition mixte 2	3.0
MCT 1801	Composition pour l'écran 1	3.0
MCT 1802	Composition pour l'écran 2	3.0

## Bloc 75D Histoire

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
HAR 2875	Images et rôles sociaux de l'artiste	3.0
HAR 3900	Art et théorie	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0
SOL 1017	Théories contemporaines	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0

## Bloc 75E Théorie, écriture et analyse

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 3511X	Techniques de composition pour l'écran 1	3.0
MCT 3512X	Techniques de composition pour l'écran 2	3.0
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0
MTE 2110	Contrepoin 3	3.0
MTE 2111	Contrepoin 4	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0
MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0
MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0
MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0
MTE 3114	Orchestration 3	3.0
MTE 3115	Orchestration 4	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0

## Bloc 75F Électroacoustique, informatique musicale

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0
MUS 1330	Enregistrement: fondements et techniques	3.0
MUS 1331	Enregistrement en studio et mixage	3.0
MUS 2325	Prise de son créative	3.0
MUS 2327	Création sonore jeux vidéo 1	3.0
MUS 2328	Création sonore jeux vidéo 2	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 3314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 3315X	Musique visuelle 2	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0
MUS 3326X	Création musicale en langage textuel	3.0
MUS 3328X	Lutherie numérique et systèmes interactifs	3.0
MUS 3329X	Projet en informatique musicale	3.0

## Bloc 75G Ateliers professionnels

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MUS 4101	Atelier de médiation de la musique 1	1.0
MUS 4102	Atelier de médiation de la musique 2	1.0
MUS 4103	Atelier d'enregistrement audionumérique	1.0
MUS 4104	Atelier audiovisuel en musique	1.0

Cours	Titre	CR
MUS 4105	Communications numériques en musique	1.0
MUS 4106	Atelier de médiation de la musique 3	1.0
PLU 2800U	Stage RECI en musique	3.0

## Bloc 75H Pratiques musicales

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
EMU 1310	Technique de direction	1.0
EMU 2312	Technique de direction - étude de la partition	2.0
MUE 1151	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1152	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1153	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1161	Atelier de musique contemporaine 1	1.0
MUE 1162	Atelier de musique contemporaine 2	1.0
MUE 1171	Atelier de percussion	1.0
MUE 1172	Atelier de percussion	1.0
MUE 1173	Atelier de percussion	1.0
MUE 1191	Ensemble claviers	1.0
MUE 1192	Ensemble claviers	1.0
MUE 1193	Ensemble claviers	1.0
MUE 1211	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1212	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1213	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1221	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1222	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1223	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1231	Ensemble guitares	1.0
MUE 1232	Ensemble guitares	1.0
MUE 1233	Ensemble guitares	1.0
MUE 1241	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1242	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1243	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1251	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1252	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1253	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1261	Ensemble	1.0
MUE 1262	Ensemble	1.0
MUE 1263	Ensemble	1.0
MUE 1271	Quatuor de saxophones	1.0
MUE 1272	Quatuor de saxophones	1.0
MUE 1273	Quatuor de saxophones	1.0
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1343	Gamelan	1.0
MUE 1361	Chorale jazz	1.0
MUE 1362	Chorale jazz	1.0
MUE 1363	Chorale jazz	1.0
MUE 1381	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1382	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1383	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1431	Harmonie de concert	2.0

Cours	Titre	CR
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1531	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1532	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1571	Ensemble de cors	1.0
MUE 1572	Ensemble de cors	1.0
MUE 1573	Ensemble de cors	1.0
MUE 1621	Ensemble électroacoustique 1	2.0
MUE 1622	Ensemble électroacoustique 2	2.0
MUE 2351	Atelier - arts performatifs 1	1.0
MUE 2352	Atelier - arts performatifs 2	2.0
MUI 1023A	Flûte baroque 1	3.0
MUI 1033A	Flûte à bec 1	3.0
MUI 1043A	Hautbois baroque 1	3.0
MUI 1053A	Luth 1	3.0
MUI 1073A	Violon baroque 1	3.0
MUI 1083A	Viole de gambe 1	3.0
MUI 1103A	Alto 1	3.0
MUI 1123A	Basson 1	3.0
MUI 1132A	Chant 1	2.0
MUI 1143A	Clarinette 1	3.0
MUI 1153A	Clavecin 1	3.0
MUI 1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUI 1173A	Contrebasse 1	3.0
MUI 1183A	Cor 1	3.0
MUI 1193A	Flûte traversière 1	3.0
MUI 1203A	Guitare 1	3.0
MUI 1213A	Harpe 1	3.0
MUI 1223A	Hautbois 1	3.0
MUI 1233A	Orgue 1	3.0
MUI 1243A	Percussion 1	3.0
MUI 1253A	Piano 1	3.0
MUI 1263A	Saxophone 1	3.0
MUI 1273A	Trombone 1	3.0
MUI 1283A	Trompette 1	3.0
MUI 1293A	Tuba 1	3.0
MUI 1303A	Violon 1	3.0
MUI 1313A	Violoncelle 1	3.0
MUI 1403A	Basse électrique 1	3.0
MUI 1413A	Batterie 1	3.0
MUI 1423A	Chant jazz 1	3.0
MUI 1453A	Guitare jazz 1	3.0
MUI 1463A	Piano jazz 1	3.0
MUI 1473A	Saxophone jazz 1	3.0
MUI 1483A	Trompette jazz 1	3.0
MUI 1523A	Trombone jazz 1	3.0

MUE 1441 Orchestre

2.0

MUI 1533A Contrebasse jazz 1

3.0

1-610-2-6 version 00 (A15)

# Majeure en composition et arrangement jazz

Diplôme

## Objectifs

Le programme de majeure en composition et arrangement jazz vise principalement à développer la maîtrise des techniques de composition propres au jazz à travers l'écoute d'enregistrements, l'analyse de partitions et des exercices d'écriture. Les étudiants sont amenés à produire des compositions dans différents styles de jazz (blues, bebop, hard bop, modal, fusion, moderne et contemporain, etc.) tout en étant dirigés vers la découverte d'un style d'écriture personnel. Le programme permet également d'acquérir des connaissances approfondies en arrangement jazz, démarche qui consiste à utiliser les éléments de base d'une composition jazz (la forme, la mélodie, l'harmonie) pour concevoir une œuvre authentiquement personnelle en manipulant les éléments à sa disposition (le rythme, le tempo, le style, les substitutions harmoniques, l'instrumentation, l'orchestration, etc.) tout en gardant la thématique de la composition originale reconnaissable.

Le programme repose sur une formation solide en harmonie et arrangement jazz, ainsi qu'en reconnaissance du répertoire, selon une perspective historique et analytique. Au cœur du programme, on retrouve un enchaînement de quatre ateliers de composition jazz qui offriront une introduction rigoureuse aux diverses techniques propres à la composition jazz et qui favoriseront le développement du potentiel de chaque étudiant.

---

## Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes:

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant s'inscrit à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international\* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée

par le Centre de communication écrite.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres; la scolarité maximale, de cinq années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en composition et arrangement jazz. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

## Structure de programme

Ce programme totalise 60 crédits : 37 crédits obligatoires, 23 à option et 0 au choix.

**LÉGENDE**  
CR : crédit

### Segment 70

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante: 37 crédits obligatoires et 23 crédits à option.

#### Bloc 70A

Obligatoire - 37 crédits

Cours	Titre	CR
MCT 1301	Atelier de composition jazz 1	3.0
MCT 1302	Atelier de composition jazz 2	3.0
MCT 2301	Atelier de composition jazz 3	3.0
MIN 1791	Harmonie jazz au clavier 1	2.0
MIN 1792	Harmonie jazz au clavier 2	2.0

Cours	Titre	CR
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0
MTE 2116	Instrumentation	3.0
MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0
MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0

#### Bloc 70B Écriture, analyse et formation auditive

Option - Minimum 4 crédits, maximum 10 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 1088	Introduction à l'improvisation jazz 1	2.0
MIN 1089	Introduction à l'improvisation jazz 2	2.0
MIN 1098	Improvisation jazz 1	2.0
MIN 1099	Improvisation jazz 2	2.0
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1110	Contrepoin 1	3.0
MTE 1111	Contrepoin 2	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0
MTE 1205	Analyse d'oeuvres du 20 <sup>e</sup> siècle 1	3.0
MTE 1206	Analyse d'oeuvres du 20 <sup>e</sup> siècle 2	3.0
MTE 1220	Harmonie 1	3.0
MTE 1221	Harmonie 2	3.0
MTE 1403	Composition contemporaine 1	3.0
MTE 1404	Composition contemporaine 2	3.0
MTE 2110	Contrepoin 3	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 2111	Contrepoin 4	3.0
MTE 2117	Orchestration par section	3.0
MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0
MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0
MTE 3116	Orchestration symphonique 1	3.0
MTE 3117X	Orchestration symphonique 2	3.0
MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1004	Solfège et dictée 1	3.0
MUS 1005	Solfège et dictée 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 2213	Éléments de jazz 1	3.0
MUS 2214	Éléments de jazz 2	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0

## Bloc 70C Musique, histoire et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 1749	Histoire de l'opéra	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
MUL 3335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0

## Bloc 70D Communication et outils professionnels

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
EMU 1310	Technique de direction	1.0
EMU 2312	Technique de direction – étude de la partition	2.0
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
MIN 1804	Processus d'apprentissage en musique	3.0

Cours	Titre	CR
MIN 1820	Préparation mentale à la performance musicale	3.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUS 2134	Métiers en musique	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0

## Bloc 70E Électroacoustique et informatique musicale

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 1503	Composition électroacoustique	3.0
MTE 1504	Composition performative	3.0
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0
MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0
MUS 1330	Enregistrement: fondements et techniques	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 1331	Enregistrement en studio et mixage	3.0
MUS 2325	Prise de son créative	3.0
MUS 3101X	Composition spectrale et algorithmique 1	3.0
MUS 3127X	Création de maquettes MIDI orchestrales	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0
MUS 3326X	Création musicale en langage textuel	3.0

## Bloc 70F Musique et média

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 2103	Analyse filmique	3.0
CIN 2108	Cinéma expérimental	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUS 2327	Création sonore jeux vidéo 1	3.0
MUS 2328	Création sonore jeux vidéo 2	3.0
MUS 3314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 3315X	Musique visuelle 2	3.0

## Bloc 70G Musique d'ensemble

Option - Minimum 4 crédits, maximum 10 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1261	Ensemble	1.0
MUE 1262	Ensemble	1.0
MUE 1263	Ensemble	1.0
MUE 1264	Ensemble	1.0
MUE 1265	Ensemble	1.0
MUE 1266	Ensemble	1.0
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0
MUE 1285	Chorale	1.0
MUE 1286	Chorale	1.0
MUE 1287	Chorale	1.0
MUE 1288	Chorale	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1343	Gamelan	1.0
MUE 1344	Gamelan	1.0
MUE 1345	Gamelan	1.0
MUE 1346	Gamelan	1.0
MUE 1347	Gamelan	1.0
MUE 1348	Gamelan	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 1424	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1425	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1426	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1431	Harmonie de concert	2.0
MUE 1432	Harmonie de concert	2.0
MUE 1433	Harmonie de concert	2.0
MUE 1434	Harmonie de concert	2.0
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1473	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1474	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1475	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1495	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1496	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1501	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1502	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1503	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1504	Ensemble de guitares jazz	1.0

MUE 1361	Chorale jazz	1.0		MUE 1505	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1362	Chorale jazz	1.0		MUE 1506	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1363	Chorale jazz	1.0		MUE 1531	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1364	Chorale jazz	1.0		MUE 1532	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1365	Chorale jazz	1.0		MUE 1551	Jam-Session 1	2.0
MUE 1366	Chorale jazz	1.0		MUE 1552	Jam-Session 2	2.0
MUE 1367	Chorale jazz	1.0		MUE 1611	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1368	Chorale jazz	1.0		MUE 1612	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1391	Ensemble vocal jazz	1.0		MUE 1613	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1392	Ensemble vocal jazz	1.0		MUE 1614	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1393	Ensemble vocal jazz	1.0		MUE 1615	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1394	Ensemble vocal jazz	1.0		MUE 1641	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1395	Ensemble vocal jazz	1.0		MUE 1642	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1396	Ensemble vocal jazz	1.0		MUE 1643	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1421	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0		MUE 1644	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1422	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0		MUE 1645	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1423	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0		MUE 1646	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0

### Bloc 70H Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MUI 1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUI 1162B	Connaissance du clavier 2	2.0
MUI 1403A	Basse électrique 1	3.0
MUI 1403B	Basse électrique 2	3.0
MUI 1413A	Batterie 1	3.0
MUI 1413B	Batterie 2	3.0
MUI 1423A	Chant jazz 1	3.0
MUI 1423B	Chant jazz 2	3.0
MUI 1453A	Guitare jazz 1	3.0
MUI 1453B	Guitare jazz 2	3.0
MUI 1463A	Piano jazz 1	3.0
MUI 1463B	Piano jazz 2	3.0
MUI 1473A	Saxophone jazz 1	3.0
MUI 1473B	Saxophone jazz 2	3.0
MUI 1483A	Trompette jazz 1	3.0
MUI 1483B	Trompette jazz 2	3.0

Cours	Titre	CR
MUI 1493A	Violon jazz 1	3.0
MUI 1493B	Violon jazz 2	3.0
MUI 1523A	Trombone jazz 1	3.0
MUI 1523B	Trombone jazz 2	3.0
MUI 1533A	Contrebasse jazz 1	3.0
MUI 1533B	Contrebasse jazz 2	3.0
MUI 2403A	Basse électrique 3	3.0
MUI 2413A	Batterie 3	3.0
MUI 2423A	Chant jazz 3	3.0
MUI 2453A	Guitare jazz 3	3.0
MUI 2463A	Piano jazz 3	3.0
MUI 2473A	Saxophone jazz 3	3.0
MUI 2483A	Trompette jazz 3	3.0
MUI 2493A	Violon jazz 3	3.0
MUI 2523A	Trombone jazz 3	3.0
MUI 2533A	Contrebasse jazz 3	3.0

1-610-4-6 version 00 (A21)

## Mineure en composition et arrangement jazz

### Certificat

### Objectifs

Le programme de mineure en composition et arrangement jazz vise principalement à développer la maîtrise des techniques de composition propres au jazz à travers l'écoute d'enregistrements, l'analyse de partitions et des exercices d'écriture. Les étudiants sont amenés à produire des compositions dans différents styles de jazz (blues, bebop, hard bop, modal, fusion, moderne et contemporain, etc.) tout en étant dirigés vers la découverte d'un style d'écriture personnel. Le programme permet également d'acquérir des connaissances approfondies en arrangement jazz, démarche qui consiste à utiliser les éléments de base d'une composition jazz (la forme, la mélodie, l'harmonie) pour concevoir une oeuvre authentiquement personnelle en manipulant les éléments à sa disposition (le rythme, le tempo, le style, les substitutions harmoniques, l'instrumentation, l'orchestration,etc.) tout en gardant la thématique de la composition originale reconnaissable.

Le programme repose sur une formation solide en harmonie et arrangement jazz, ainsi qu'une connaissance du répertoire, selon une perspective historique et analytique. Au coeur du programme, on retrouve un enchaînement de quatre ateliers de composition et arrangement jazz qui offriront une introduction rigoureuse aux diverses techniques propres à la composition jazz et qui favoriseront le développement du potentiel de chaque étudiant.

### Exigences d'admission

#### Conditions propres à ce programme

- démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale \* (voir **Remarques**)
- présenter les documents exigés (voir **Remarques**)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

\* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50\$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que le candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

### Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ( $\geq 400/699$ ) et un minimum de B1 en expression écrite ( $\geq 300/699$  au TEF ou  $\geq 0/20$  au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.  

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

## Critères de sélection

La qualité des compositions et arrangements soumis est un critère déterminant dans la sélection des candidats

## Remarques

- Des exemples de tests théoriques et le répertoire type d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté.
- Documents exigés:
  - de deux à cinq compositions - partitions et enregistrements
  - d'un curriculum vitae mettant en valeur l'expérience dans le domaine de la composition jazz et de la musique en général;
  - d'une lettre de présentation
  - des relevés de notes du candidat
- La lettre de présentation doit comporter un maximum de deux pages, rédigées en français, dans laquelle le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection
- L'audition jazz doit être composée d'un standard jazz et d'une improvisation dans une structure de blues. Le répertoire type à présenter est détaillé sur le site de la Faculté de musique
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne, le candidat doit :
  - mentionner, sur le formulaire de demande d'admission en ligne, l'instrument qu'il désire étudier à la Faculté ainsi que le nom du professeur avec lequel il souhaiterait travailler;
  - compléter le formulaire « Frais audition et /ou entrevue » en ligne
  - déposer les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte de dépôt prévue à cet effet
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable

## Règlement des études – dispositions propres au programme

### Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### **Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant s'inscrit à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### **Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

#### **Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

#### **Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### **Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### **Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### **Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au Certificat en composition et arrangement jazz. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

## Structure du programme

**Mineure en composition et arrangement jazz** 1-610-4-6 version 00 (A21)

Ce programme totalise 30 crédits.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

### Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 1301	Atelier de composition jazz 1	3.0
MCT 1302	Atelier de composition jazz 2	3.0
MTE 2116	Instrumentation	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0
MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0

### Bloc 70B Écriture et analyse

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 1791	Harmonie jazz au clavier 1	2.0
MIN 1792	Harmonie jazz au clavier 2	2.0
MTE 1110	Contrepoin 1	3.0
MTE 1111	Contrepoin 2	3.0
MTE 1205	Analyse d'oeuvres du 20 <sup>e</sup> siècle 1	3.0
MTE 1206	Analyse d'oeuvres du 20 <sup>e</sup> siècle 2	3.0
MTE 1220	Harmonie 1	3.0
MTE 1221	Harmonie 2	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0
MTE 1403	Composition contemporaine 1	3.0
MTE 1404	Composition contemporaine 2	3.0
MTE 2117	Orchestration par section	3.0
MTE 3116	Orchestration symphonique 1	3.0
MTE 3117X	Orchestration symphonique 2	3.0

### Bloc 70C Musique, histoire et société

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1500	African-American Literature	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0

## Bloc 70D Communication et outils professionnels

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
EMU 1310	Technique de direction	1.0
EMU 2312	Technique de direction - étude de la partition	2.0
MIN 1804	Processus d'apprentissage en musique	3.0
MIN 18101	Musique et santé corporelle 1	0.0

Cours	Titre	CR
MIN 18102	Musique et santé corporelle 2	3.0
MIN 1820	Préparation mentale à la performance musicale	3.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUS 2134	Métiers en musique	3.0

## Bloc 70E Sciences et technologie de la musique

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0
MUS 1330	Enregistrement: fondements et techniques	3.0
MUS 1331	Enregistrement en studio et mixage	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 2325	Prise de son créative	3.0
MUS 2327	Création sonore jeux vidéo 1	3.0
MUS 2328	Création sonore jeux vidéo 2	3.0

## Bloc 70F Musique d'ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1261	Ensemble	1.0
MUE 1262	Ensemble	1.0
MUE 1263	Ensemble	1.0
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1343	Gamelan	1.0
MUE 1361	Chorale jazz	1.0
MUE 1362	Chorale jazz	1.0
MUE 1391	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1392	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1421	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1422	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1501	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1502	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1521	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1522	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1551	Jam-Session 1	2.0
MUE 1552	Jam-Session 2	2.0
MUE 1611	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1612	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1631	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1632	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1641	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1642	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1643	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1644	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1645	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1646	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0

## Bloc 70G Instrument

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MUI1403A	Basse électrique 1	3.0
MUI1403B	Basse électrique 2	3.0
MUI1413A	Batterie 1	3.0
MUI1413B	Batterie 2	3.0
MUI1423A	Chant jazz 1	3.0
MUI1423B	Chant jazz 2	3.0
MUI1453A	Guitare jazz 1	3.0
MUI1453B	Guitare jazz 2	3.0
MUI1463A	Piano jazz 1	3.0
MUI1463B	Piano jazz 2	3.0
MUI1473A	Saxophone jazz 1	3.0

Cours	Titre	CR
MUI1473B	Saxophone jazz 2	3.0
MUI1483A	Trompette jazz 1	3.0
MUI1483B	Trompette jazz 2	3.0
MUI1493A	Violon jazz 1	3.0
MUI1493B	Violon jazz 2	3.0
MUI1523A	Trombone jazz 1	3.0
MUI1523B	Trombone jazz 2	3.0
MUI1533A	Contrebasse jazz 1	3.0
MUI1533B	Contrebasse jazz 2	3.0
MUI1563A	Percussions jazz et musiques du monde	3.0
MUI1563B	Percussions jazz et musiques du monde	3.0

1-615-1-1 version 11 (A17)

## Baccalauréat en musicologie

Baccalauréat en musique (B. Mus.)

### Objectifs

Le programme en musicologie vise à donner une culture musicale théorique et pratique qui sera en même temps une première étape de formation de l'esprit scientifique face à la musique. On y propose un éventail de cours touchant à différentes sous-disciplines de la musicologie, telles l'histoire, l'esthétique, l'ethnomusicologie, l'analyse, l'acoustique, la musicologie cognitive ou encore l'écriture et la pratique instrumentale. Le programme est conçu de façon à offrir à l'étudiant non seulement les connaissances fondamentales qui concernent la réalité musicale, son passé et son présent, mais aussi les moyens méthodologiques et conceptuels de relier la musique à d'autres activités et de réfléchir sur sa propre démarche de musicien ; d'où, entre autres, la possibilité de développer des approches interdisciplinaires.

---

### Exigences d'admission

#### Conditions propres à ce programme

- passer les tests de classement de la Faculté appropriés à ce programme : solfège et dictée (classique), théorie musicale, analyse et écriture, rédaction musicale (voir **Remarques**)
- démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale (classique ou jazz) \* (voir **Remarques**)
- se présenter à une entrevue après convocation du comité d'admission \*\*.
- soumettre une lettre de présentation (voir **Remarques**)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

\* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50\$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que le candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

\*\* Suite à une première évaluation du dossier, le comité d'admission convoquera les candidats qu'il souhaite rencontrer en entrevue. Le comité d'admission se réserve le droit de refuser une candidature suite à l'évaluation du portfolio et de ne pas rencontrer le candidat. Toutefois, il est en mesure de proposer une contre-offre si celle-ci semble pertinente.

---

## Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ( $\geq 400/699$ ) et un minimum de B1 en expression écrite ( $\geq 300/699$  au TEF ou  $\geq 0/20$  au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat Cours prescrit

TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

## Critères de sélection

La qualité du portfolio soumis ainsi que la prestation à l'entrevue, si convoqué par le comité d'admission, constituent les critères de sélection des candidats.

## Remarques

- Les tests de classement en solfège/dictée, théorie musicale, analyse/écriture et rédaction musicale permettent de placer l'étudiant dans le niveau approprié. A noter que si l'étudiant souhaite suivre les cours de solfège jazz 1 et 2 du bloc 01B, il doit aussi se présenter aux tests de dictée jazz. Selon les résultats des tests, l'étudiant peut accéder directement aux cours plus avancés ou être orienté vers les cours de mise à niveau correspondant à la discipline (MUS1100I-1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2, MUS 1315 Initiation à la théorie musicale, MTE 1100-1120 Intro. à l'écriture et à l'analyse 1 et 2, MUL1110 Soutien à la rédaction en musique , respectivement). Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE2210-2211 Analyse musicale 1 et 2, MTE1110-1111 Contrepoin 1 et 2, MTE1220-1221 Harmonie 1 et 2 (voir Guide de la rentrée)
- Des exemples de tests théoriques et le répertoire type d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- Dans la lettre de présentation qui doit comporter un maximum de deux pages et être rédigée en français, le candidat expose son parcours antérieur (la formation et l'expérience acquise dans le domaine de la musique), décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable.
- L'audition instrumentale est soit classique (deux pièces au choix, avec ou sans partition) soit jazz (un standard jazz et une improvisation dans une structure de blues). Voir les précisions sur ce lien.
- La lettre de motivation demandée doit comporter un maximum de trois pages, rédigées en français, dans laquelle, après s'être présenté, le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme de Baccalauréat pourra demander un changement de programme.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne, le candidat doit :
  - mentionner, sur le formulaire de demande d'admission en ligne, l'instrument qu'il désire étudier à la Faculté ainsi que le nom du professeur avec lequel il souhaiterait travailler;
  - compléter le formulaire « Frais audition et/ou entrevue » en ligne;
  - déposer, en format PDF, les documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission mentionnés ci-haut dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.

## Règlement des études – dispositions propres au programme

[Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle](#)

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### **Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### **Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

#### **Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

#### **Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### **Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### **Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### **Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### **Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

## Structure du programme

### Baccalauréat en musicologie 1-615-1-1 version 11 (A17)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et deux orientations :

- orientation Instrument (segment 83)
- orientation Connaissance du clavier (segment 84)

#### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 01

Les crédits du programme sont répartis de la façon suivante: 48 crédits obligatoires et 42 crédits à options.

## Bloc 01A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 48 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0
MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
MUS 1004	Solfège et dictée 1	3.0
MUS 1005	Solfège et dictée 2	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0

## Bloc 01B Formation auditive et éléments de théorie musicale

Option - Maximum 6 crédits.

**NOTE :** Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 1213	Solfège et dictée jazz 1	2.0
MUS 1214	Solfège et dictée jazz 2	2.0
MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 2213	Éléments de jazz 1	3.0
MUS 2214	Éléments de jazz 2	3.0

## Bloc 01C Histoire de la musique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0

## Bloc 01D Analyse musicale

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0
MTE 1205	Analyse d'oeuvres du 20 <sup>e</sup> siècle 1	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 1206	Analyse d'oeuvres du 20 <sup>e</sup> siècle 2	3.0
MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0

## Bloc 01E Écriture musicale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 3011	Composition tonale 1	3.0
MCT 3012	Composition tonale 2	3.0
MTE 1110	Contrepoin 1	3.0
MTE 1111	Contrepoin 2	3.0
MTE 1220	Harmonie 1	3.0
MTE 1221	Harmonie 2	3.0
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0
MTE 2116	Instrumentation	3.0
MTE 2117	Orchestration par section	3.0
MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0
MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0
MTE 3116	Orchestration symphonique 1	3.0

## Bloc 01F Théories et sciences de la musique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 2450	Historiographique musicale et analyse	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 3335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUS 1327	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0

## Bloc 01G Musiques, cultures et sociétés

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0

## Bloc 01H Outils professionnels

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 2134	Métiers en musique	3.0
PLU 2800U	Stage RECI en musique	3.0

## Bloc 01J Petits ensembles

Option - Maximum 6 crédits.

**Notes:** pour les cours de ce bloc, les étudiants doivent passer une audition et/ou rencontrer le professeur responsable.

Cours	Titre	CR
MUE 1151	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1152	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1153	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1154	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1155	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1156	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1161	Atelier de musique contemporaine 1	1.0
MUE 1162	Atelier de musique contemporaine 2	1.0
MUE 1171	Atelier de percussion	1.0
MUE 1172	Atelier de percussion	1.0
MUE 1173	Atelier de percussion	1.0
MUE 1174	Atelier de percussion	1.0
MUE 1175	Atelier de percussion	1.0
MUE 1176	Atelier de percussion	1.0
MUE 1191	Ensemble claviers	1.0
MUE 1192	Ensemble claviers	1.0
MUE 1193	Ensemble claviers	1.0
MUE 1194	Ensemble claviers	1.0
MUE 1195	Ensemble claviers	1.0
MUE 1196	Ensemble claviers	1.0
MUE 1211	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1212	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1213	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1214	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1215	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1216	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1231	Ensemble guitares	1.0
MUE 1232	Ensemble guitares	1.0
MUE 1233	Ensemble guitares	1.0
MUE 1234	Ensemble guitares	1.0
MUE 1235	Ensemble guitares	1.0
MUE 1236	Ensemble guitares	1.0
MUE 1241	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1242	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1243	Ensemble musique de chambre	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 1244	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1245	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1246	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1261	Ensemble	1.0
MUE 1262	Ensemble	1.0
MUE 1263	Ensemble	1.0
MUE 1264	Ensemble	1.0
MUE 1265	Ensemble	1.0
MUE 1266	Ensemble	1.0
MUE 1381	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1382	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1383	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1384	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1385	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1386	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1391	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1392	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1393	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1394	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1395	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1396	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1495	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1496	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1501	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1502	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1503	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1504	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1505	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1506	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1531	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1532	Ensemble de musique traditionnelle	1.0

## Bloc 01K Grands ensembles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Des cours de niveau 6000 de ce bloc peuvent être reconnus dans un programme d'études supérieures.

Cours	Titre	CR
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0
MUE 1285	Chorale	1.0
MUE 1286	Chorale	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1343	Gamelan	1.0
MUE 1344	Gamelan	1.0
MUE 1345	Gamelan	1.0
MUE 1346	Gamelan	1.0
MUE 1361	Chorale jazz	1.0
MUE 1362	Chorale jazz	1.0
MUE 1363	Chorale jazz	1.0
MUE 1364	Chorale jazz	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 1365	Chorale jazz	1.0
MUE 1366	Chorale jazz	1.0
MUE 1441	Orchestre	2.0
MUE 1442	Orchestre	2.0
MUE 1443	Orchestre	2.0
MUE 1444	Orchestre	2.0
MUE 1445	Orchestre	2.0
MUE 1446	Orchestre	2.0
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1473	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1474	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1475	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1476	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1531	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1532	Ensemble de musique traditionnelle	1.0

## Bloc 01V Cheminement honor

Option - Maximum 12 crédits.

Note: L'étudiant est admis dans ce segment du programme sur l'analyse du dossier. Il doit faire la demande par écrit auprès du responsable de programme. Sa moyenne doit être de 3,7 minimum, et il doit avoir complété au moins 45 crédits du programme. L'étudiant doit faire 12 crédits pour compléter le cheminement honor, lesquels se répartissent comme suit: - 2 à 3 séminaires choisis dans la banque de séminaires offerts aux cycles supérieurs - 1 ou 2 travaux dirigés (20 à 30 pages chacun) sous la direction d'un professeur. Des cours de niveau 6000 de ce bloc peuvent être reconnus dans un programme d'études supérieures.

Cours	Titre	CR
MUS 4000	Travaux dirigés en musique 1	3.0
MUS 4001	Travaux dirigés en musique 2	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 6000	Séminaire du cheminement Honor	3.0

## Segment 83 Instrument

L'orientation comporte de 3 à 13 crédits à option.

Note: les cours de ce bloc sont accessibles sur audition. Un étudiant ne peut s'inscrire qu'au cours pour lequel il a été admis. Tout changement d'instrument doit faire l'objet d'une demande écrite et doit être autorisé par la vice-doyenne aux études en interprétation.

## Bloc 83A Instrument

Option - Maximum 13 crédits.

Cours	Titre	CR
MUI1023A	Flûte baroque 1	3.0
MUI1023B	Flûte baroque 2	3.0
MUI1033A	Flûte à bec 1	3.0
MUI1033B	Flûte à bec 2	3.0
MUI1043A	Hautbois baroque 1	3.0
MUI1043B	Hautbois baroque 2	3.0
MUI1053A	Luth 1	3.0
MUI1053B	Luth 2	3.0
MUI1073A	Violon baroque 1	3.0
MUI1073B	Violon baroque 2	3.0
MUI1083A	Viole de gambe 1	3.0
MUI1083B	Viole de gambe 2	3.0
MUI1103A	Alto 1	3.0
MUI1103B	Alto 2	3.0
MUI1123A	Basson 1	3.0
MUI1123B	Basson 2	3.0
MUI1132A	Chant 1	2.0
MUI1132B	Chant 2	2.0
MUI1143A	Clarinette 1	3.0
MUI1143B	Clarinette 2	3.0
MUI1153A	Clavecin 1	3.0
MUI1153B	Clavecin 2	3.0
MUI1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUI1162B	Connaissance du clavier 2	2.0
MUI1173A	Contrebasse 1	3.0
MUI1173B	Contrebasse 2	3.0
MUI1183A	Cor 1	3.0
MUI1183B	Cor 2	3.0
MUI1193A	Flûte traversière 1	3.0
MUI1193B	Flûte traversière 2	3.0
MUI1203A	Guitare 1	3.0
MUI1203B	Guitare 2	3.0
MUI1213A	Harpe 1	3.0
MUI1213B	Harpe 2	3.0
MUI1223A	Hautbois 1	3.0
MUI1223B	Hautbois 2	3.0
MUI1233A	Orgue 1	3.0
MUI1233B	Orgue 2	3.0
MUI1243A	Percussion 1	3.0
MUI1243B	Percussion 2	3.0
MUI1253A	Piano 1	3.0
MUI1253B	Piano 2	3.0
MUI1263A	Saxophone 1	3.0
MUI1263B	Saxophone 2	3.0
MUI1273A	Trombone 1	3.0
MUI1273B	Trombone 2	3.0
MUI1283A	Trompette 1	3.0

Cours	Titre	CR
MUI1493B	Violon jazz 2	3.0
MUI1523A	Trombone jazz 1	3.0
MUI1523B	Trombone jazz 2	3.0
MUI1533A	Contrebasse jazz 1	3.0
MUI1533B	Contrebasse jazz 2	3.0
MUI1703A	Basson baroque	3.0
MUI1703B	Basson baroque	3.0
MUI1713A	Cors baroque et naturel	3.0
MUI1713B	Cors baroque et naturel	3.0
MUI1723A	Euphonium	3.0
MUI1723B	Euphonium	3.0
MUI1733A	Violoncelle baroque	3.0
MUI1733B	Violoncelle baroque	3.0
MUI2023A	Flûte baroque 3	3.0
MUI2033A	Flûte à bec 3	3.0
MUI2043A	Hautbois baroque 3	3.0
MUI2053A	Luth 3	3.0
MUI2073A	Violon baroque 3	3.0
MUI2083A	Viole de gambe 3	3.0
MUI2103A	Alto 3	3.0
MUI2123A	Basson 3	3.0
MUI2132A	Chant 3	2.0
MUI2143A	Clarinette 3	3.0
MUI2153A	Clavecin 3	3.0
MUI2162A	Connaissance du clavier 3	2.0
MUI2162B	Connaissance du clavier 4	2.0
MUI2173A	Contrebasse 3	3.0
MUI2183A	Cor 3	3.0
MUI2193A	Flûte traversière 3	3.0
MUI2203A	Guitare 3	3.0
MUI2213A	Harpe 3	3.0
MUI2223A	Hautbois 3	3.0
MUI2233A	Orgue 3	3.0
MUI2243A	Percussion 3	3.0
MUI2253A	Piano 3	3.0
MUI2263A	Saxophone 3	3.0
MUI2273A	Trombone 3	3.0
MUI2283A	Trompette 3	3.0
MUI2293A	Tuba 3	3.0
MUI2303A	Violon 3	3.0
MUI2313A	Violoncelle 3	3.0
MUI2403A	Basse électrique 3	3.0
MUI2413A	Batterie 3	3.0
MUI2423A	Chant jazz 3	3.0
MUI2453A	Guitare jazz 3	3.0
MUI2463A	Piano jazz 3	3.0
MUI2473A	Saxophone jazz 3	3.0

MUI1283B	Trompette 2	3.0
MUI1293A	Tuba 1	3.0
MUI1293B	Tuba 2	3.0
MUI1303A	Violon 1	3.0
MUI1303B	Violon 2	3.0
MUI1313A	Violoncelle 1	3.0
MUI1313B	Violoncelle 2	3.0
MUI1403A	Basse électrique 1	3.0
MUI1403B	Basse électrique 2	3.0
MUI1413A	Batterie 1	3.0
MUI1413B	Batterie 2	3.0
MUI1423A	Chant jazz 1	3.0
MUI1423B	Chant jazz 2	3.0
MUI1453A	Guitare jazz 1	3.0
MUI1453B	Guitare jazz 2	3.0
MUI1463A	Piano jazz 1	3.0
MUI1463B	Piano jazz 2	3.0
MUI1473A	Saxophone jazz 1	3.0
MUI1473B	Saxophone jazz 2	3.0
MUI1483A	Trompette jazz 1	3.0
MUI1483B	Trompette jazz 2	3.0
MUI1493A	Violon jazz 1	3.0

MUI2483A	Trompette jazz 3	3.0
MUI2493A	Violon jazz 3	3.0
MUI2523A	Trombone jazz 3	3.0
MUI2533A	Contrebasse jazz 3	3.0
MUI2543A	Harmonica jazz 3	3.0
MUI2703A	Basson baroque	3.0
MUI2703B	Basson baroque	3.0
MUI2713A	Cors baroque et naturel	3.0
MUI2713B	Cors baroque et naturel	3.0
MUI2723A	Euphonium	3.0
MUI2723B	Euphonium	3.0
MUI2733A	Violoncelle baroque 3	3.0
MUI2734A	Violoncelle baroque	4.0
MUI2734B	Violoncelle baroque	4.0
MUI3703A	Basson baroque	3.0
MUI3703B	Basson baroque	3.0
MUI3713A	Cors baroque et naturel	3.0
MUI3713B	Cors baroque et naturel	3.0
MUI3723A	Euphonium	3.0
MUI3723B	Euphonium	3.0
MUI3734A	Violoncelle baroque	4.0
MUI3734B	Violoncelle baroque	4.0

## Segment 84 Connaissance du clavier

L'orientation comporte de 2 à 8 crédits à option.

### Bloc 84A Instrument

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MUI1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUI1162B	Connaissance du clavier 2	2.0

Cours	Titre	CR
MUI2162A	Connaissance du clavier 3	2.0
MUI2162B	Connaissance du clavier 4	2.0

1-615-1-2 version 02 (A25)

# Baccalauréat en musiques numériques

**Baccalauréat en musique (B. Mus.)**

## Objectifs

Les démarches expérimentales sont au cœur de cette formation qui, depuis la fondation du secteur électroacoustique dans les années 80, se base sur une longue et forte expérience en pédagogie et recherche artistique dans le domaine de la composition électroacoustique et médiatique. Le programme se distingue par son orientation en création expérimentale et électroacoustique qui permet à l'étudiant de développer sa propre démarche artistique dans l'une des 4 orientations proposées : composition électroacoustique; arts performatifs avec la lutherie audionumérique; arts médiatiques, musique visuelle et installations sonores; ou lutherie audionumérique et art logiciel/art programmé.

## Exigences d'admission

### Conditions propres à ce programme

- réussir les tests d'admission de la Faculté appropriés à ce programme : théorie musicale, analyse et écriture, rédaction musicale (voir **Remarques**)
- présenter un portfolio \* (voir **Remarques**)
- se présenter à une entrevue après convocation du comité d'admission \*\*.

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

\* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50\$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que le candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

\*\* Suite à une première évaluation du dossier, le comité d'admission convoquera les candidats qu'il souhaite rencontrer en entrevue. Le comité d'admission se réserve le droit de refuser une candidature suite à l'évaluation du portfolio et de ne pas rencontrer le candidat. Toutefois, il est en mesure de proposer une contre-offre si celle-ci semble pertinente.

## Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ( $\geq 400/699$ ) et un minimum de B1 en expression écrite ( $\geq 300/699$  au TEF ou  $\geq 0/20$  au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

#### Résultat

#### Cours prescrit

TCF : 6 - 7 sur 20

FRS1504 et FRS1604

TCF : 8 - 10 sur 20

FRS1604

TEF : 0 - 349 sur 699

FRS1504 et FRS1604

TEF : 300 - 424 sur 699

FRS1604

## Critères de sélection

La qualité du portfolio soumis ainsi que la prestation à l'entrevue, si convoqué par le comité d'admission, constituent les critères de sélection des candidats.

## Remarques

- Un résultat exceptionnel aux tests d'admission pourrait suppléer à l'une ou l'autre des conditions d'admissibilité énoncées plus haut.
- Des exemples de tests théoriques et le répertoire type d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- L'étudiant doit posséder un ordinateur portable pour suivre ce programme.
- Le test de classement en théorie, écriture et analyse est obligatoire, mais non éliminatoire. Il est effectué à la suite de l'admission au programme et donne accès aux cours du bloc "écriture et analyse".
- Le test de dictée et solfège est optionnel, mais recommandé, car advenant le cas où le candidat ne serait pas admis dans ce programme, il pourrait recevoir une offre d'admission dans un autre programme.
- Pour les étudiants qui souhaitent suivre des cours d'instrument, une audition classique (deux pièces au choix, avec ou sans partition) ou jazz (un standard jazz et une improvisation dans une structure de blues) sera demandée.
- Le portfolio doit être constitué:
  - de deux à cinq réalisations en composition ou conception sonore numérique;
  - d'un curriculum vitae;
  - de relevés de notes;
  - d'une lettre de motivation qui doit comporter un maximum de trois pages, rédigées en français, dans laquelle, après s'être présenté, le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection;
  - de la description d'un projet (1 à 2 pages) représentant l'orientation principale visée au sein du programme:
    - (1) composition électroacoustique
    - (2) arts médiatiques
    - (3) lutherie audionumérique
    - (4) arts performatifs.
- Pour compléter sa demande d'admission, le candidat doit :
  - mentionner, sur le formulaire de demande d'admission en ligne, l'instrument qu'il désire étudier à la Faculté ainsi que le nom du professeur avec lequel il souhaiterait travailler (cette case doit être laissée vide si le candidat ne souhaite pas suivre des cours d'instrument);
  - compléter le formulaire « Frais audition et/ou entrevue »;
  - déposer, en format PDF, les documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission mentionnés ci-haut, la journée même de l'envoi de la demande d'admission, dans la boîte de dépôt.

## Règlement des études – dispositions propres au programme

### Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### **Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

#### **Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant est admis dans ce segment du programme sur analyse du dossier. Il doit en faire la demande par écrit auprès du responsable de programme. Sa moyenne doit être de 3,7 minimum, et il doit avoir complété au moins 45 crédits du programme. L'étudiant doit faire 12 crédits pour compléter le cheminement honor, lesquels se répartissent comme suit: - 2 à 3 séminaires choisis dans la banque de séminaires offerts aux cycles supérieurs - 1 ou 2 travaux dirigés (20 à 30 pages chacun) sous la direction d'un professeur.

L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

## Structure du programme

**Baccalauréat en musiques numériques 1-615-1-2 version 02 (A25)**

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

**LÉGENDE**

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix.

### Bloc 70A

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 1503	Composition électroacoustique	3.0
MTE 1504	Composition performative	3.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0
MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0
MUS 2325	Prise de son créative	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0
MUS 3324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 3326X	Création musicale en langage textuel	3.0

### Bloc 70B Projets

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 2511	Projet 1	3.0
MCT 2512	Projet 2	3.0

Cours	Titre	CR
MCT 2513	Projet 3	3.0
MCT 2514	Projet 4	3.0

## Bloc 70C Électroacoustique et informatique musicale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1135	Introduction aux applications mobiles	3.0
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0
IFT 1155	Programmation mobile à plateforme libre	3.0
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
MCT 3530	Stage en composition et création sonore	3.0
MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 1330	Enregistrement: fondements et techniques	3.0
MUS 1331	Enregistrement en studio et mixage	3.0
MUS 3101X	Composition spectrale et algorithmique 1	3.0
MUS 3127X	Création de maquettes MIDI orchestrales	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 3328X	Lutherie numérique et systèmes interactifs	3.0
MUS 3329X	Projet en informatique musicale	3.0

## Bloc 70D Musique et multimédia

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites	3.0
CIN 2000	Pratique et esthétique du son	3.0
CIN 2103	Analyse filmique	3.0
CIN 2108	Cinéma expérimental	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0
IFT 1941	TraITEMENT ET MONTAGE VIDÉO	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 2720	Introduction au multimédia	3.0
JEU 1001	Histoire du jeu vidéo 1 (des débuts à 1990)	3.0
JEU 1002	Analyse vidéoludique	3.0
JEU 1003	Jeu vidéo et cinéma	3.0
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUS 2327	Création sonore jeux vidéo 1	3.0
MUS 2328	Création sonore jeux vidéo 2	3.0
MUS 3314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 3315X	Musique visuelle 2	3.0

## Bloc 70E Musique et cognition

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
NCM 2100	Neurocognition de la musique	3.0
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
PSY 3022	Histoire critique de la psychologie	3.0
PSY 3033	Neuropsychologie sensorielle	3.0

## Bloc 70F Écriture, analyse et théorie musicale

Option - Maximum 15 crédits.

**NOTE :** Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
MCT 3011	Composition tonale 1	3.0
MCT 3012	Composition tonale 2	3.0
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1110	Contrepoin 1	3.0
MTE 1111	Contrepoin 2	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MTE 1205	Analyse d'oeuvres du 20 <sup>e</sup> siècle 1	3.0
MTE 1206	Analyse d'oeuvres du 20 <sup>e</sup> siècle 2	3.0
MTE 1220	Harmonie 1	3.0
MTE 1221	Harmonie 2	3.0
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0
MTE 1403	Composition contemporaine 1	3.0
MTE 1404	Composition contemporaine 2	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 2116	Instrumentation	3.0
MTE 2117	Orchestration par section	3.0
MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0
MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0
MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0
MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1004	Solfège et dictée 1	3.0
MUS 1005	Solfège et dictée 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0

## Bloc 70G Culture musicale et artistique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
HAR 2875	Images et rôles sociaux de l'artiste	3.0
HAR 3900	Art et théorie	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0
SOL 1017	Théories contemporaines	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0

## Bloc 70I Communication et outils professionnels

Option - Maximum 9 crédits

Cours	Titre	CR
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
MIN 18101	Musique et santé corporelle 1	0.0
MIN 18102	Musique et santé corporelle 2	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 2134	Métiers en musique	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0
PLU 2800U	Stage RECI en musique	3.0

## Bloc 70J Musique d'ensemble

Option - Minimum 2 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1171	Atelier de percussion	1.0
MUE 1172	Atelier de percussion	1.0
MUE 1173	Atelier de percussion	1.0
MUE 1174	Atelier de percussion	1.0
MUE 1191	Ensemble claviers	1.0
MUE 1192	Ensemble claviers	1.0
MUE 1193	Ensemble claviers	1.0
MUE 1194	Ensemble claviers	1.0
MUE 1211	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1212	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1213	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1214	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1221	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1222	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1223	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1224	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1231	Ensemble guitares	1.0
MUE 1232	Ensemble guitares	1.0
MUE 1233	Ensemble guitares	1.0
MUE 1234	Ensemble guitares	1.0
MUE 1251	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1252	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1253	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1254	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1271	Quatuor de saxophones	1.0
MUE 1272	Quatuor de saxophones	1.0
MUE 1273	Quatuor de saxophones	1.0
MUE 1274	Quatuor de saxophones	1.0
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0
MUE 1285	Chorale	1.0
MUE 1286	Chorale	1.0
MUE 1287	Chorale	1.0
MUE 1288	Chorale	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1343	Gamelan	1.0
MUE 1344	Gamelan	1.0
MUE 1345	Gamelan	1.0
MUE 1346	Gamelan	1.0
MUE 1347	Gamelan	1.0
MUE 1348	Gamelan	1.0
MUE 1361	Chorale jazz	1.0
MUE 1362	Chorale jazz	1.0
MUE 1363	Chorale jazz	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 1365	Chorale jazz	1.0
MUE 1366	Chorale jazz	1.0
MUE 1367	Chorale jazz	1.0
MUE 1368	Chorale jazz	1.0
MUE 1381	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1382	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1383	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1384	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1441	Orchestre	2.0
MUE 1442	Orchestre	2.0
MUE 1443	Orchestre	2.0
MUE 1444	Orchestre	2.0
MUE 1445	Orchestre	2.0
MUE 1446	Orchestre	2.0
MUE 1447	Orchestre	2.0
MUE 1448	Orchestre	2.0
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1473	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1474	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1475	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1476	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1495	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1496	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1571	Ensemble de cors	1.0
MUE 1572	Ensemble de cors	1.0
MUE 1573	Ensemble de cors	1.0
MUE 1574	Ensemble de cors	1.0
MUE 1575	Ensemble de cors	1.0
MUE 1576	Ensemble de cors	1.0
MUE 1611	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1612	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1613	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1614	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1615	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1621	Ensemble électroacoustique 1	2.0
MUE 1622	Ensemble électroacoustique 2	2.0
MUE 1623	Ensemble électroacoustique 3	2.0
MUE 1624	Ensemble électroacoustique 4	2.0
MUE 1625	Ensemble électroacoustique 5	2.0
MUE 1626	Ensemble électroacoustique 6	2.0
MUE 2351	Atelier - arts performatifs 1	1.0
MUE 2352	Atelier - arts performatifs 2	2.0

MUE1364 Chorale jazz 1.0

## Bloc 70K Instrument

Option - Maximum 13 crédits.

Cours	Titre	CR
MUI1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUI1162B	Connaissance du clavier 2	2.0

Cours	Titre	CR
MUI1323A	Instrument 1	3.0
MUI1323B	Instrument 2	3.0

1-615-2-1 version 03 (H25)

# Majeure en musiques numériques

## Diplôme

### Objectifs

Le programme de majeure en musiques numériques vise à développer des outils interdisciplinaires appliqués aux musiques numériques, dans une perspective d'ouverture de la recherche et de la pratique en musique, en convergence avec la psychologie, les études cinématographiques et l'informatique. Le programme vise aussi à combler un domaine actuellement lacunaire dans les programmes universitaires, en fonction des besoins de formation générale en musiques numériques requis par les entreprises qui oeuvrent en multimédia, notamment dans le jeu vidéo.

---

### Exigences d'admission

#### Conditions propres à ce programme

- présenter un portfolio (voir **Remarques**)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

---

#### Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ( $\geq 400/699$ ) et un minimum de B1 en expression écrite ( $\geq 300/699$  au TEF ou  $\geq 0/20$  au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.  
Résultat Cours prescrit

TCF : 6 - 7 sur 20 FRS1504 et FRS1604

TCF : 8 - 10 sur 20 FRS1604

TEF : 0 - 349 sur 699 FRS1504 et FRS1604

TEF : 300 - 424 sur 699 FRS1604

---

## Remarques

- L'étudiant doit posséder un ordinateur portable pour suivre ce programme.
- Le portfolio doit être constitué :
  - d'un curriculum vitae mettant en valeur la formation et/ou l'expérience acquises dans le domaine des musiques numériques
  - d'une lettre de présentation
  - des relevés de notes du candidat.

Dans la lettre de présentation qui doit comporter un maximum de deux pages et être rédigée en français, le candidat expose son parcours antérieur (formation et expérience acquises dans le domaine des musiques numériques), décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Le candidat peut également y préciser si le programme sera suivi concurremment ou successivement avec une autre mineure ou majeure dans une autre discipline. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.

- En vue de l'obtention d'un baccalauréat par cumul, la majeure en musiques numériques peut être jumelée à autre programme court offert par la Faculté de musique ou par d'autres facultés de l'université de Montréal ou par d'autres universités.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne sur le site de l'Université de Montréal, le candidat doit déposer les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme pourra soumettre une demande de changement de programme.

## Règlement des études – dispositions propres au programme

### Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### **Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### **Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

#### **Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

#### **Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres; la scolarité maximale, de cinq années.

#### **Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### **Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### **Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### **Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en musiques numériques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

## Structure du programme

**Majeure en musiques numériques** 1-615-2-1 version 03 (H25)

La majeure comporte 60 crédits.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 45 crédits à option.

### Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0
MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0
MUS 3324X	Création musicale en langage graphique	3.0

### Bloc 70B Électroacoustique et musique numérique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2000	Pratique et esthétique du son	3.0
MTE 1503	Composition électroacoustique	3.0
MTE 1504	Composition performative	3.0
MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUS 1330	Enregistrement: fondements et techniques	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 1331	Enregistrement en studio et mixage	3.0
MUS 2325	Prise de son créative	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0

### Bloc 70C Informatique musicale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1135	Introduction aux applications mobiles	3.0
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0
IFT 1155	Programmation mobile à plateforme libre	3.0
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0
MUS 3326X	Création musicale en langage textuel	3.0
MUS 3328X	Lutherie numérique et systèmes interactifs	3.0
MUS 3329X	Projet en informatique musicale	3.0

### Bloc 70D Musique et cognition

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
NCM 2100	Neurocognition de la musique	3.0
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
PSY 3022	Histoire critique de la psychologie	3.0
PSY 3033	Neuropsychologie sensorielle	3.0

## Bloc 70E Musique et multimédia

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

**Les cours MUS 2327 et MUS 2328 sont équivalents au cours MUS 2326.**

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites	3.0
CIN 2103	Analyse filmique	3.0
CIN 2108	Cinéma expérimental	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 1941	Traitement et montage vidéo	3.0
IFT 2720	Introduction au multimédia	3.0
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUS 2327	Création sonore jeux vidéo 1	3.0
MUS 2328	Création sonore jeux vidéo 2	3.0
MUS 3314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 3315X	Musique visuelle 2	3.0

## Bloc 70F Musique et culture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

**NOTE :** Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
HAR 2875	Images et rôles sociaux de l'artiste	3.0
HAR 3900	Art et théorie	3.0
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
MUL 3335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 2134	Métiers en musique	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0
PLU 2800U	Stage RECI en musique	3.0
SOL 1017	Théories contemporaines	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0

## Bloc 70G Musique d'ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1343	Gamelan	1.0
MUE 1344	Gamelan	1.0
MUE 1361	Chorale jazz	1.0
MUE 1362	Chorale jazz	1.0
MUE 1363	Chorale jazz	1.0
MUE 1364	Chorale jazz	1.0
MUE 1441	Orchestre	2.0
MUE 1442	Orchestre	2.0

Cours	Titre	CR
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1531	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1611	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1612	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1621	Ensemble électroacoustique 1	2.0
MUE 1622	Ensemble électroacoustique 2	2.0
MUE 2351	Atelier - arts performatifs 1	1.0
MUE 2352	Atelier - arts performatifs 2	2.0

1-615-2-2 version 00 (A18)

# Majeure en musiques, histoire et sociétés

## Diplôme

### Objectifs

Dans le cadre du programme de Majeure en musiques, histoire et sociétés, l'étudiant est amené à :

- acquérir des connaissances fondamentales sur le phénomène musical, son passé et son présent, mais aussi les outils méthodologiques et conceptuels permettant de relier la musique à d'autres sphères de connaissances ;
- il est aussi amené à réfléchir sur la démarche du musicien.

### Exigences d'admission

#### Conditions propres à ce programme

- passer les tests de classement de la Faculté appropriés à ce programme : solfège et dictée (classique), théorie musicale, analyse et écriture, rédaction musicale (voir **Remarques**)
- soumettre une lettre de présentation (voir **Remarques**)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

\* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum de 51.50 \$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que le candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

### Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ( $\geq 400/699$ ) et un minimum de B1 en expression écrite ( $\geq 300/699$  au TEF ou  $\geq 0/20$  au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.  
**Résultat** **Cours prescrit**

TCF : 6 - 7 sur 20

FRS1504 et FRS1604

TCF : 8 - 10 sur 20

FRS1604

TEF : 0 - 349 sur 699

FRS1504 et FRS1604

TEF : 300 - 424 sur 699

FRS1604

### Critères de sélection

Le dossier académique constitue un critère important pour l'admission du candidat.

## Remarques

- Les tests de classement en solfège et dictée, théorie musicale, analyse et écriture et rédaction musicale permettent de placer l'étudiant dans le niveau approprié. Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE2210-2211 Analyse musicale 1 et 2, MTE1110-1111 Contrepoint 1 et 2, MTE1220-1221 Harmonie 1 et 2 (voir Guide de la rentrée). Des exemples de tests théoriques et le répertoire type d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- Dans la lettre de présentation, qui doit comporter un maximum de deux pages et être rédigée en français, le candidat expose son parcours antérieur (la formation et l'expérience acquise dans le domaine de la musique), décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection,
- Pour compléter sa demande d'admission, le candidat doit déposer, le jour même de la transmission de la demande en ligne, en format PDF, les documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission (mentionnés ci-haut) dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable.

## Règlement des études – dispositions propres au programme

### Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### **Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### **Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

#### **Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres; la scolarité maximale, de cinq années.

#### **Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### **Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### **Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en musiques, histoire et sociétés. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

## Structure du programme

**Majeure en musiques, histoire et sociétés** 1-615-2-2 version 00 (A18)

La majeure comporte 60 crédits.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 33 crédits à option.

### Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0
MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
MUS 1004	Solfège et dictée 1	3.0
MUS 1005	Solfège et dictée 2	3.0

### Bloc 70B Histoire de la musique 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0

### Bloc 70C Histoire de la musique 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0

## Bloc 70D Théories et sciences de la musique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 2450	Historiographique musicale et analyse	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 3335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 1327	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0

## Bloc 70E Musiques, cultures et sociétés

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0

## Bloc 70F Écriture, analyse et formation auditive

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

**NOTE :** Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1110	Contrepoin 1	3.0
MTE 1111	Contrepoin 2	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0
MTE 1205	Analyse d'oeuvres du 20 <sup>e</sup> siècle 1	3.0
MTE 1206	Analyse d'oeuvres du 20 <sup>e</sup> siècle 2	3.0
MTE 1220	Harmonie 1	3.0
MTE 1221	Harmonie 2	3.0
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 2116	Instrumentation	3.0
MTE 2117	Orchestration par section	3.0
MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0
MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0
MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0

## Bloc 70G Outils professionnels

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 2134	Métiers en musique	3.0
PLU 2800U	Stage RECI en musique	3.0

## Bloc 70I Grands ensembles et ateliers

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

**NOTE : les étudiants doivent passer des auditions pour les cours d'ensemble, sauf pour les cours de gamelan et de connaissance du clavier.**

Cours	Titre	CR
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0
MUE 1285	Chorale	1.0
MUE 1286	Chorale	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1343	Gamelan	1.0
MUE 1344	Gamelan	1.0
MUE 1345	Gamelan	1.0
MUE 1346	Gamelan	1.0
MUE 1361	Chorale jazz	1.0
MUE 1362	Chorale jazz	1.0
MUE 1363	Chorale jazz	1.0
MUE 1364	Chorale jazz	1.0
MUE 1365	Chorale jazz	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 1366	Chorale jazz	1.0
MUE 1441	Orchestre	2.0
MUE 1442	Orchestre	2.0
MUE 1443	Orchestre	2.0
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1473	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1495	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1496	Atelier d'improvisation	1.0
MUI 1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUI 1162B	Connaissance du clavier 2	2.0
MUI 2162A	Connaissance du clavier 3	2.0

1-615-2-6 version 00 (A21)

# Majeure en jazz et musiques du monde

## Diplôme

### Objectifs

Le programme de majeure en jazz et musiques du monde vise principalement à approfondir la formation musicale des étudiants des programmes de jazz du niveau collégial mais certains cours demeurent accessibles à l'ensemble des musiciens qui s'intéressent aux musiques du monde. Il se compose de trois volets: théorique, interprétation et pratiques musicales collectives. Le volet théorique offre une série d'ateliers notamment sur la migration des rythmes Afrique, Cuba, et Brésil et les ensembles larges et ouverts visent à stimuler la pratique des styles et genres abordés.

#### Objectifs spécifiques

- Acquérir une notion sur l'histoire, l'origine et les transformations des styles et genres abordés.
  - Développer une interprétation plus rapprochée des styles et genres étudiés à travers des pratiques musicales.
  - Promouvoir l'intégration des styles et genres abordés dans des arrangements, des compositions et expérimentations musicales.
  - Développer les différentes techniques et langage des instruments de percussions.
  - Mieux comprendre le concept du terme « Latin jazz » et son implication.
  - Collaborer à la création d'ensembles de musique du monde.
- 

### Exigences d'admission

#### Conditions propres à ce programme

- démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale\* (voir **Remarques**)
- présenter les documents exigés (voir **Remarques**)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

\* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50\$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que le candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

---

## Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B1 ( $\geq 300/699$ ) et un minimum de B1 en expression écrite ( $\geq 300/699$  au TEF ou  $\geq 0/20$  au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat Cours prescrit

TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

## Critères de sélection

Le niveau de l'audition instrumentale est un critère important de sélection des candidats.

## Remarques

- Les étudiants seront invités à passer des tests de classement en solfège/dictée. Selon les résultats, l'étudiant peut accéder directement aux cours plus avancés ou être orienté vers les cours correspondant à la discipline tels les MUS1001-1002 Formation auditive 1 et 2 et MUS1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2 (voir Guide de la rentrée). Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE1110-1111 Contrepoint 1 et 2, MTE1220-1221 Harmonie 1 er 2 (voir Guide de la rentrée)
- Des exemples de tests théoriques et le répertoire type d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- Documents exigés:
  - Lettre de présentation
  - Relevés de notes du candidat
  - Curriculum vitae
  - Formulaire profil-jazz (le document vous sera envoyé par la Faculté de musique suite au dépôt de votre demande d'admission)
- La lettre de présentation doit comporter un maximum de deux pages, rédigées en français, dans laquelle le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection
- L'audition instrumentale: pour toutes les précisions sur le répertoire type à présenter, veuillez consulter le lien suivant.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne, le candidat doit :
  - mentionner sur le formulaire de demande d'admission en ligne, l'instrument qu'il désire étudier à la Faculté ainsi que le nom du professeur avec lequel il souhaiterait travailler;
  - compléter le formulaire « Frais audition et /ou entrevue » en ligne
  - déposer les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte de dépôt prévue à cet effet
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme de majeure pourra demander un changement de programme.

## Règlement des études – dispositions propres au programme

### Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant s'inscrit à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### **Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique et avoir réussi les tests de classement en formation auditive, écriture et théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

#### **Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

#### **Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres; la scolarité maximale, de cinq années.

#### **Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### **Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### **Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### **Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en jazz et musiques du monde. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

## Structure du programme

### **Majeure en jazz et musiques du monde 1-615-2-6 version 00 (A21)**

Ce programme totalise 60 crédits.

#### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante: 20 crédits obligatoires et 40 crédits à option.

## Bloc 70A

Obligatoire - 20 crédits.

Cours	Titre	CR
EMU 2101	Pédagogie du jazz	3.0
MIN 1088	Introduction à l'improvisation jazz 1	2.0
MIN 1089	Introduction à l'improvisation jazz 2	2.0
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0
MTE 3601X	Atelier de musique brésilienne 1	2.0
MTE 3611X	Atelier de musique cubaine 1	2.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0

## Bloc 70B Communication et outils professionnels

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
EMU 1310	Technique de direction	1.0
EMU 2312	Technique de direction - étude de la partition	2.0
MIN 1804	Processus d'apprentissage en musique	3.0
MIN 18101	Musique et santé corporelle 1	0.0
MIN 18102	Musique et santé corporelle 2	3.0

Cours	Titre	CR
MIN 1820	Préparation mentale à la performance musicale	3.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUS 2134	Métiers en musique	3.0
PLU 2800U	Stage RECI en musique	3.0

## Bloc 70C Formation auditive

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

**NOTE :** Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1213	Solfège et dictée jazz 1	2.0
MUS 1214	Solfège et dictée jazz 2	2.0
MUS 2213	Éléments de jazz 1	3.0
MUS 2214	Éléments de jazz 2	3.0

## Bloc 70D Improvisation, composition et harmonie au clavier

Option - Minimum 4 crédits, maximum 10 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 1301	Atelier de composition jazz 1	3.0
MCT 1302	Atelier de composition jazz 2	3.0
MIN 1098	Improvisation jazz 1	2.0
MIN 1099	Improvisation jazz 2	2.0

Cours	Titre	CR
MIN 1791	Harmonie jazz au clavier 1	2.0
MIN 1792	Harmonie jazz au clavier 2	2.0
MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0
MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0

## Bloc 70E Histoire et théorie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1500	African-American Literature	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0

## Bloc 70F Instrument

Option - Maximum 16 crédits.

Cours	Titre	CR
MUI1404A	Basse électrique 1	4.0
MUI1404B	Basse électrique 2	4.0
MUI1414A	Batterie 1	4.0
MUI1414B	Batterie 2	4.0
MUI1424A	Chant jazz 1	4.0
MUI1424B	Chant jazz 2	4.0
MUI1434A	Clarinette jazz 1	4.0
MUI1434B	Clarinette jazz 2	4.0
MUI1454A	Guitare jazz 1	4.0
MUI1454B	Guitare jazz 2	4.0
MUI1464A	Piano jazz 1	4.0
MUI1464B	Piano jazz 2	4.0
MUI1474A	Saxophone jazz 1	4.0
MUI1474B	Saxophone jazz 2	4.0
MUI1484A	Trompette jazz 1	4.0
MUI1484B	Trompette jazz 2	4.0
MUI1494A	Violon jazz 1	4.0
MUI1494B	Violon jazz 2	4.0
MUI1524A	Trombone jazz 1	4.0
MUI1524B	Trombone jazz 2	4.0
MUI1534A	Contrebasse jazz 1	4.0
MUI1534B	Contrebasse jazz 2	4.0
MUI1564A	Percussions jazz et musiques du monde	4.0
MUI1564B	Percussions jazz et musiques du monde	4.0
MUI2404A	Basse électrique 3	4.0
MUI2404B	Basse électrique 4	4.0
MUI2414A	Batterie 3	4.0
MUI2414B	Batterie 4	4.0
MUI2424A	Chant jazz 3	4.0
MUI2424B	Chant jazz 4	4.0
MUI2434A	Clarinette jazz 3	4.0
MUI2434B	Clarinette jazz 4	4.0
MUI2454A	Guitare jazz 3	4.0
MUI2454B	Guitare jazz 4	4.0
MUI2464A	Piano jazz 3	4.0

Cours	Titre	CR
MUI2464B	Piano jazz 4	4.0
MUI2474A	Saxophone jazz 3	4.0
MUI2474B	Saxophone jazz 4	4.0
MUI2484A	Trompette jazz 3	4.0
MUI2484B	Trompette jazz 4	4.0
MUI2494A	Violon jazz 3	4.0
MUI2494B	Violon jazz 4	4.0
MUI2524A	Trombone jazz 3	4.0
MUI2524B	Trombone jazz 4	4.0
MUI2534A	Contrebasse jazz 3	4.0
MUI2534B	Contrebasse jazz 4	4.0
MUI2564A	Percussions jazz et musiques du monde	4.0
MUI2564B	Percussions jazz et musiques du monde	4.0
MUI3404A	Basse électrique 5	4.0
MUI3404B	Basse électrique 6	4.0
MUI3414A	Batterie 5	4.0
MUI3414B	Batterie 6	4.0
MUI3424A	Chant jazz 5	4.0
MUI3424B	Chant jazz 6	4.0
MUI3434A	Clarinette jazz 5	4.0
MUI3434B	Clarinette jazz 6	4.0
MUI3454A	Guitare jazz 5	4.0
MUI3454B	Guitare jazz 6	4.0
MUI3464A	Piano jazz 5	4.0
MUI3464B	Piano jazz 6	4.0
MUI3474A	Saxophone jazz 5	4.0
MUI3474B	Saxophone jazz 6	4.0
MUI3484A	Trompette jazz 5	4.0
MUI3484B	Trompette jazz 6	4.0
MUI3494A	Violon jazz 5	4.0
MUI3494B	Violon jazz 6	4.0
MUI3524A	Trombone jazz 5	4.0
MUI3524B	Trombone jazz 6	4.0
MUI3534A	Contrebasse jazz 5	4.0
MUI3534B	Contrebasse jazz 6	4.0

## Bloc 70G Grands ensembles

Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE1361	Chorale jazz	1.0
MUE1362	Chorale jazz	1.0
MUE1363	Chorale jazz	1.0
MUE1364	Chorale jazz	1.0
MUE1365	Chorale jazz	1.0
MUE1471	Ensemble Big Band	2.0
MUE1472	Ensemble Big Band	2.0

Cours	Titre	CR
MUE1473	Ensemble Big Band	2.0
MUE1474	Ensemble Big Band	2.0
MUE1611	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE1612	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE1613	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE1614	Orchestre de chambre jazz	2.0

## Bloc 70H Autres ensembles

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1261	Ensemble	1.0
MUE 1262	Ensemble	1.0
MUE 1263	Ensemble	1.0
MUE 1264	Ensemble	1.0
MUE 1391	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1392	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1393	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1394	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1421	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1422	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1423	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1424	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1501	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1502	Ensemble de guitares jazz	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 1503	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1504	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1521	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1522	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1523	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1524	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1551	Jam-Session 1	2.0
MUE 1552	Jam-Session 2	2.0
MUE 1631	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1632	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1633	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1634	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1641	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1642	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1643	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1644	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1645	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1646	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0

## Bloc 70I Sciences et technologies de la musique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0
MUS 1330	Enregistrement: fondements et techniques	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 1331	Enregistrement en studio et mixage	3.0
MUS 2325	Prise de son créative	3.0

1-615-4-1 version 03 (H25)

# Mineure en musiques numériques

## Certificat

## Objectifs

Ce programme s'adresse essentiellement aux non musiciens qui étudient dans le domaine des arts, de la sociologie et des autres sciences humaines; aux étudiants ayant déjà une formation en musique qui, par cette mineure, désirent poursuivre leur formation musicale à l'université tout en poursuivant une formation dans un autre domaine - en particulier les étudiants faisant un double DEC peuvent être intéressés par cette possibilité -; aux étudiants étrangers provenant d'une unité où la musicologie est insérée dans un cursus en art, lettres et sciences humaines.

## **Exigences d'admission**

## **Conditions propres à ce programme**

- présenter un portfolio (voir **Remarques**)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

## **Exigence de français à l'admission**

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
  - une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ( $\geq 400/699$ ) et un minimum de B1 en expression écrite ( $\geq 300/699$  au TEF ou  $\geq 0/20$  au TCF)
  - Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
  - Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

<u>Résultat</u>	<u>Cours prescrit</u>
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

## Remarques

- L'étudiant doit posséder un ordinateur portable pour suivre ce programme.
  - Le portfolio doit être constitué :
    - d'un curriculum vitae mettant en valeur la formation et/ou l'expérience acquises dans le domaine des musiques numériques;
    - d'une lettre de présentation de deux pages;
    - des relevés de notes du candidat.
- Dans la lettre de présentation qui doit comporter un maximum de deux pages et être rédigée en français, le candidat expose son parcours antérieur (formation et expérience acquises dans le domaine des musiques numériques), décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Le candidat peut également y préciser si le programme sera suivi concurremment ou successivement avec une autre mineure ou majeure dans une autre discipline en vue de l'obtention d'un baccalauréat par cumul. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne sur le site de l'Université de Montréal, le candidat doit déposer les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.
  - En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme pourra soumettre une demande de changement de programme.

## Règlement des études – dispositions propres au programme

### Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### **Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### **Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

#### **Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

#### **Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

#### **Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### **Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### **Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### **Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au certificat en musiques numériques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

## Structure du programme

**Mineure en musiques numériques 1-615-4-1 version 03 (H25)**

La mineure comporte 30 crédits.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

### Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0

### Bloc 70B Électroacoustique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Les cours MUS 2327 et MUS 2328 sont équivalents au cours MUS 2326.

Cours	Titre	CR
CIN 2000	Pratique et esthétique du son	3.0
MTE 1503	Composition électroacoustique	3.0
MTE 1504	Composition performative	3.0
MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0
MUS 1330	Enregistrement: fondements et techniques	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 1331	Enregistrement en studio et mixage	3.0
MUS 2325	Prise de son créative	3.0
MUS 2327	Création sonore jeux vidéo 1	3.0
MUS 2328	Création sonore jeux vidéo 2	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0

### Bloc 70C Informatique musicale et médiatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0
IFT 1135	Introduction aux applications mobiles	3.0
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0
IFT 1155	Programmation mobile à plateforme libre	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
IFT 1941	Traitements et montage vidéo	3.0
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 3314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 3315X	Musique visuelle 2	3.0
MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0
MUS 3324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 3326X	Création musicale en langage textuel	3.0
MUS 3328X	Lutherie numérique et systèmes interactifs	3.0
MUS 3329X	Projet en informatique musicale	3.0

## Bloc 70D Culture musicale et artistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

**NOTE :** Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 2103	Analyse filmique	3.0
CIN 2108	Cinéma expérimental	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
HAR 2875	Images et rôles sociaux de l'artiste	3.0
HAR 3900	Art et théorie	3.0
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
MUL 3335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 2134	Métiers en musique	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0
SOL 1017	Théories contemporaines	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0

## Bloc 70E Musique d'ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1343	Gamelan	1.0
MUE 1344	Gamelan	1.0
MUE 1361	Chorale jazz	1.0
MUE 1362	Chorale jazz	1.0
MUE 1363	Chorale jazz	1.0
MUE 1364	Chorale jazz	1.0
MUE 1441	Orchestre	2.0
MUE 1442	Orchestre	2.0

Cours	Titre	CR
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1531	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1532	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1611	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1612	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1621	Ensemble électroacoustique 1	2.0
MUE 1622	Ensemble électroacoustique 2	2.0
MUE 2351	Atelier - arts performatifs 1	1.0
MUE 2352	Atelier - arts performatifs 2	2.0

1-615-4-2 version 00 (A18)

# Mineure en musiques, histoire et sociétés

## Certificat

### Objectifs

- Former au domaine musical et aux matières essentielles à l'étude de la musique des étudiants qui n'ont pas reçu de formation académique en musique;
- sensibiliser les étudiants provenant d'autres disciplines aux diverses approches du phénomène musical (notamment esthétique, sociologie, ethnomusicologie, histoire);
- offrir la possibilité d'une pratique musicale d'ensemble ou individuelle (chorale, clavier).

### Exigences d'admission

#### Conditions propres à ce programme

- soumettre une lettre de présentation (voir **Remarques**)

#### Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ( $\geq 400/699$ ) et un minimum de B1 en expression écrite ( $\geq 300/699$  au TEF ou  $\geq 0/20$  au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

##### Résultat

TCF : 6 - 7 sur 20

TCF : 8 - 10 sur 20

TEF : 0 - 349 sur 699

TEF : 300 - 424 sur 699

##### Cours prescrit

FRS1504 et FRS1604

FRS1604

FRS1504 et FRS1604

FRS1604

### Remarques

- La lettre de présentation demandée doit comporter un maximum de deux pages, rédigées en français, dans laquelle, après s'être présenté, le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Dans le cadre de cette mineure, le candidat peut préciser si le programme sera suivi concurremment ou successivement avec une autre mineure ou majeure. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne sur le site de l'Université de Montréal, le candidat doit déposer les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.

## Règlement des études – dispositions propres au programme

### Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en musiques, histoire et sociétés. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

## Structure du programme

**Mineure en musiques, histoire et sociétés** 1-615-4-2 version 00 (A18)

#### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Ce programme comporte 30 crédits à option.

### Bloc 70A Fondements

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0

## Bloc 70B Histoire des musiques occidentales

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
MUL 1749	Histoire de l'opéra	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0

## Bloc 70C Musiques et sociétés

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 2450	Historiographie musicale et analyse	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 3335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0
MUS 2134	Métiers en musique	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0

## Bloc 70D Théories et pratique musicales

Option - Minimum 0 crédits, maximum 9 crédits.

**NOTE :** Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1343	Gamelan	1.0
MUE 1344	Gamelan	1.0
MUE 1361	Chorale jazz	1.0
MUE 1362	Chorale jazz	1.0
MUE 1363	Chorale jazz	1.0
MUE 1364	Chorale jazz	1.0
MUE 1441	Orchestre	2.0

Cours	Titre	CR
MUE 1442	Orchestre	2.0
MUE 1443	Orchestre	2.0
MUE 1444	Orchestre	2.0
MUI 1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUI 1162B	Connaissance du clavier 2	2.0
MUI 2162A	Connaissance du clavier 3	2.0
MUI 2162B	Connaissance du clavier 4	2.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 1327	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo	3.0

1-615-5-0 version 00 (A18)

# Certificat en musique et arts

## Certificat

## Objectifs

Les objectifs pédagogiques du programme sont les suivants:

- Favoriser la connaissance mutuelle des deux disciplines soeurs que sont l'histoire de la musique et l'histoire de l'art.
  - Penser l'interdisciplinarité entre musique et histoire de l'art dans une perspective comparatiste des objets et des méthodes historiques.
  - Relier l'étude de musique à des perspectives épistémologiques plus larges en sciences humaines.
  - Apprendre à construire un discours interartistique en vue d'activités de médiations culturelles intégrant la musique et l'art.
- 

## Exigences d'admission

### Conditions propres à ce programme

- soumettre une lettre de présentation (voir **Remarques**)
- 

### Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ( $\geq 400/699$ ) et un minimum de B1 en expression écrite ( $\geq 300/699$  au TEF ou  $\geq 0/20$  au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

---

## Remarques

- La lettre de présentation demandée doit comporter un maximum de trois pages, rédigées en français, dans laquelle, après s'être présenté, le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Dans le cadre de ce certificat, le candidat peut préciser si le programme sera suivi concurremment ou successivement avec une autre mineure ou majeure. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
  - Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne sur le site de l'Université de Montréal, le candidat doit déposer les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.
-

## Règlement des études – dispositions propres au programme

### Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en musique et arts. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

## Structure du programme

### Certificat en musique et arts 1-615-5-0 version 00 (A18)

Le certificat comporte 30 crédits.

#### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

## Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0

## Bloc 70B Histoire de la musique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3208X	Histoire de la musique electro	3.0
MUL 3335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0

## Bloc 70C Musique et sociétés

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 1327	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0

## Bloc 70D Histoire de l'art

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1090	La Renaissance : une définition	3.0
HAR 1130	Autour de l'impressionnisme	3.0
HAR 1145	L'oeuvre d'art et ses récits	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HAR 2070	La cathédrale gothique	3.0
HAR 2090	L'art de la Renaissance à Rome	3.0

Cours	Titre	CR
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
HAR 2780	Art, genres et sexualités	3.0
HAR 3056	Reliques et pèlerinages	3.0
HAR 3230	Sociologie de l'art	3.0
HAR 3420	L'art de la Renaissance à Venise	3.0
HAR 3450	Économie de l'art	3.0

1-620-1-1 version 05 (A23)

## Baccalauréat en musique – Écriture

Baccalauréat en musique (B. Mus.)

### Exigences d'admission

#### Conditions propres à ce programme

- passer les tests de classement de la Faculté de musique appropriés à ce programme : solfège et dictée (classique), théorie musicale, analyse et écriture, rédaction musicale (voir **Remarques**)
- démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale\*.
- présenter un portfolio (voir **Remarques**)
- rencontrer le comité d'admission en entrevue \*

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

\* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50\$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que le candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

---

#### Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, vous devez fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, vous devez répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum **B2** en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédent le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Assurez-vous de respecter la date limite pour téléverser vos pièces justificatives dans la tâche *Connaissance du français* de votre Centre étudiant à la suite du dépôt de votre demande d'admission. La date limite varie selon le programme d'études.

---

#### Critères de sélection

La qualité du portfolio soumis ainsi que celle de la prestation à l'entrevue constituent les critères de sélection des candidats.

---

## Remarques

- Les tests de classement en solfège/dictée, théorie musicale, analyse/écriture et rédaction musicale permettent de placer l'étudiant dans le niveau approprié. Selon les résultats, l'étudiant peut accéder directement aux cours plus avancés ou être orienté vers les cours de mise à niveau correspondant à la discipline (MUS1100I-1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2, MUS 1315 Initiation à la théorie musicale, MTE 1100-1120 Intro. à l'écriture et à l'analyse 1 et 2, MUL1110 Soutien à la rédaction en musique , respectivement). Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE2210-2211 Analyse musicale 1 et 2, MTE1110-1111 Contrepoint 1 et 2, MTE1220-1221 Harmonie 1 et 2 donnant accès aux cours plus avancés pour chacune de ces matières (voir Guide des étudiants). Des exemples de tests théoriques sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- Le portfolio doit être constitué :
  - de deux à quatre travaux d'écriture (harmonie et/ou contrepoint); il est possible d'y ajouter une ou deux compositions (partitions et enregistrements ou simulations);
  - d'un curriculum vitae mettant en valeur la formation et l'expérience acquise dans le domaine de la musique;
  - d'une lettre de présentation
  - des relevés de notes du candidat.
- Dans la lettre de présentation qui doit comporter un maximum de deux pages et être rédigée en français, le candidat expose son parcours antérieur (la formation et l'expérience acquises dans le domaine de la musique), décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude des dossiers d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- L'audition instrumentale est soit classique (deux pièces au choix, avec ou sans partition) soit jazz (un standard jazz et une improvisation dans une structure de blues). Des répertoires-types d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable.
- Pour compléter sa demande d'admission, le candidat doit :
  - mentionner, sur le formulaire de demande d'admission en ligne, l'instrument qu'il désire étudier à la Faculté ainsi que le nom du professeur avec lequel **il souhaiterait travailler**;
  - remplir le formulaire « Frais audition et/ou entrevue » en ligne
  - déposer, en format PDF, les documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission mentionnés ci-haut, la journée même de l'envoi de la demande d'admission, dans la boîte de dépôt.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme de Baccalauréat pourra demander un changement de programme.

## Règlement des études – dispositions propres au programme

### Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.
- L'étudiant doit suivre les cours MUS 1004 et 1005 *Solfège dictée 1 et 2* en première année à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau auquel cas, il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art.13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art.14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art.18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

## Structure du programme

**Baccalauréat en musique – Écriture 1-620-1-1 version 05 (A23)**

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et sept orientations :

- orientation cordes (segment 70)
- orientation cuivres (segment 71)
- orientation bois (segment 72)
- orientation instruments anciens (segment 73)
- orientation claviers (segment 74)
- orientation chant et autres instruments (segment 75)
- orientation jazz (segment 76).

**LÉGENDE**

CR : crédit

1-620-2-0 version 00 (H18)

# Majeure en écriture musicale

## Diplôme

### Objectifs

Ce programme combine la pratique continue de l'écriture à l'analyse du répertoire musical occidental. Le volet pratique de cette formation est central. L'étudiant écrit de la musique sur une base hebdomadaire et ses travaux sont corrigés et commentés par ses professeurs. Dans le cadre d'ateliers en petits groupes, ses contrepoints, harmonisations, orchestrations et exercices libres sont joués, analysés et discutés. Le programme donne aussi à l'étudiant la possibilité de suivre des cours d'arrangement jazz, de composition et de direction d'orchestre.

---

### Exigences d'admission

#### Conditions propres à ce programme

- présenter un portfolio \* (voir **Remarques**)
- se présenter à une entrevue après convocation du comité d'admission \*\*.
- passer les tests de classement de la Faculté appropriés à ce programme : solfège et dictée musicale (classique), théorie musicale, analyse et écriture, rédaction musicale (voir **Remarques**)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

\* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant unique d'au minimum 50 \$ pour l'audition ou l'entrevue, quel que soit leur nombre (la somme déboursée demeure la même que le candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables.

\*\* Suite à une première évaluation du dossier, le comité d'admission convoquera les candidats qu'il souhaite rencontrer en entrevue. Le comité d'admission se réserve le droit de refuser une candidature suite à l'évaluation du portfolio et de ne pas rencontrer le candidat. Toutefois, il est en mesure de proposer une contre-offre si celle-ci semble pertinente.

---

### Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ( $\geq 400/699$ ) et un minimum de B1 en expression écrite ( $\geq 300/699$  au TEF ou  $\geq 0/20$  au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.  
Résultat Cours prescrit

TCF : 6 - 7 sur 20

FRS1504 et FRS1604

TCF : 8 - 10 sur 20

FRS1604

TEF : 0 - 349 sur 699

FRS1504 et FRS1604

TEF : 300 - 424 sur 699

FRS1604

## Critères de sélection

La qualité du portfolio soumis ainsi que la prestation à l'entrevue, si convoqué par le comité d'admission, constituent les critères de sélection des candidats.

## Remarques

- Les tests de classement en solfège/dictée, théorie musicale, analyse/écriture et rédaction musicale permettent de placer l'étudiant dans le niveau approprié. Selon les résultats du test, l'étudiant peut accéder directement aux cours plus avancés. Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE2210-2211 *Analyse musicale 1 et 2*, MTE1110-1111 *Contrepoint 1 et 2*, MTE1220-1221 *Harmonie 1 et 2* donnant accès aux cours plus avancés pour chacune des matières (voir le Guide des étudiants). Des exemples de tests théoriques sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable.
- Le portfolio doit être constitué :
  - de deux à quatre travaux d'écriture (harmonie et/ou contrepoint); il est possible d'y ajouter une ou deux compositions (partitions et enregistrements ou simulations);
  - d'un curriculum vitae mettant en valeur la formation et l'expérience acquise dans le domaine de la musique;
  - d'une lettre de présentation devant comporter un maximum de deux pages, rédigées en français, dans laquelle le candidat expose son parcours antérieur (la formation et l'expérience acquises dans le domaine de la musique), décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude des dossiers d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
  - des relevés de notes du candidat.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne, le candidat doit :
  - compléter le formulaire « Frais audition et/ou entrevue »
  - déposer les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme pourra soumettre une demande de changement de programme.

## Règlement des études – dispositions propres au programme

### Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant s'inscrit à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours de chorale et d'orchestre du bloc 01F.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres; la scolarité maximale, de cinq années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### **Art.18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en écriture musicale. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

## Structure du programme

### **Majeure en écriture musicale 1-620-2-0 version 00 (H18)**

Ce programme totalise 60 crédits : 30 crédits obligatoires, 30 à option et 0 au choix.

#### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante: 30 crédits obligatoires et 30 crédits à option.

### Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits

Cours	Titre	CR
MTE 1110	Contrepoin 1	3.0
MTE 1111	Contrepoin 2	3.0
MTE 1220	Harmonie 1	3.0
MTE 1221	Harmonie 2	3.0
MTE 2116	Instrumentation	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 2117	Orchestration par section	3.0
MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0
MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0
MUS 1004	Solfège et dictée 1	3.0
MUS 1005	Solfège et dictée 2	3.0

### Bloc 70B Écriture et techniques de composition

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

**NOTE :** Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
MCT 3011	Composition tonale 1	3.0
MCT 3012	Composition tonale 2	3.0
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0
MTE 1403	Composition contemporaine 1	3.0
MTE 1404	Composition contemporaine 2	3.0
MTE 2110	Contrepoin 3	3.0
MTE 2111	Contrepoin 4	3.0
MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0
MTE 3116	Orchestration symphonique 1	3.0
MTE 3117X	Orchestration symphonique 2	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 2327	Création sonore jeux vidéo 1	3.0
MUS 3314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 3315X	Musique visuelle 2	3.0

### Bloc 70C Analyse musicale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0
MTE 1205	Analyse d'oeuvres du 20 <sup>e</sup> siècle 1	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 1206	Analyse d'oeuvres du 20 <sup>e</sup> siècle 2	3.0
MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0

MUS-101

## Bloc 70D Histoire de la musique et théories

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 3335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0

## Bloc 70E Outils professionnels et de communication

Option - Minimum 0 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
EMU 1310	Technique de direction	1.0
EMU 2312	Technique de direction - étude de la partition	2.0
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0
MUS 2134	Métiers en musique	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0
MUS 3127X	Création de maquettes MIDI orchestrales	3.0
PLU 2800U	Stage RECI en musique	3.0

## Bloc 70F Pratique instrumentale et vocale

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0
MUE 1441	Orchestre	2.0
MUE 1442	Orchestre	2.0

Cours	Titre	CR
MUE 1443	Orchestre	2.0
MUE 1444	Orchestre	2.0
MUI 1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUI 1162B	Connaissance du clavier 2	2.0
MUI 2162A	Connaissance du clavier 3	2.0
MUI 2162B	Connaissance du clavier 4	2.0

1-620-4-0 version 01 (A17)

## Mineure en écriture musicale

### Certificat

### Objectifs

Le programme de mineure en écriture musicale amène l'étudiant à :

- mettre en relation l'audition, l'écriture et l'analyse musicale;
  - mettre en oeuvre les éléments du langage musical de façon rigoureuse et cohérente;
  - développer l'habileté à écrire rapidement tout en maintenant un souci de qualité musicale;
  - développer sa connaissance du répertoire musical;
  - développer son imagination musicale ainsi que ses capacités d'analyse.
- 

### Exigences d'admission

#### Conditions propres à ce programme

- passer les tests de classement de la Faculté de musique appropriés à ce programme : solfège et dictée (classique), théorie musicale, analyse et écriture(voir **Remarques**)
- démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale \*
- présenter un portfolio \* (voir **Remarques**)
- se présenter à une entrevue après convocation du comité d'admission \*\*.

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

\* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50\$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que le candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

\*\* Suite à une première évaluation du dossier, le comité d'admission convoquera les candidats qu'il souhaite rencontrer en entrevue. Le comité d'admission se réserve le droit de refuser une candidature suite à l'évaluation du portfolio et de ne pas rencontrer le candidat. Toutefois, il est en mesure de proposer une contre-offre si celle-ci semble pertinente.

---

## Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ( $\geq 400/699$ ) et un minimum de B1 en expression écrite ( $\geq 300/699$  au TEF ou  $\geq 0/20$  au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat Cours prescrit

TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

## Critères de sélection

La qualité du portfolio soumis ainsi que la prestation à l'entrevue, si convoqué par le comité d'admission, constituent les critères de sélection des candidats.

## Remarques

- Les tests de classement en solfège/dictée, théorie musicale, analyse/écriture et rédaction musicale permettent de placer l'étudiant dans le niveau approprié. Selon les résultats, l'étudiant peut accéder directement aux cours plus avancés ou être orienté vers les cours de mise à niveau correspondant à la discipline (MUS1100I-1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2, MUS 1315 Initiation à la théorie musicale, MTE 1100-1120 Intro. à l'écriture et à l'analyse 1 et 2, MUL1110 Soutien à la rédaction en musique , respectivement). Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE2210-2211 Analyse musicale 1 et 2, MTE1110-1111 Contrepoint 1 et 2, MTE1220-1221 Harmonie 1 et 2 donnant accès aux cours plus avancés pour chacune de ces matières (voir Guide des étudiants). Des exemples de tests théoriques sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- Le portfolio doit être constitué :
  - de deux à quatre travaux d'écriture (harmonie et/ou contrepoint); il est possible d'y ajouter une ou deux compositions (partitions et enregistrements ou simulations)
  - d'un curriculum vitae mettant en valeur la formation et l'expérience acquise dans le domaine de la musique
  - d'une lettre de présentation
  - des relevés de notes du candidat.
- Dans la lettre de présentation qui doit comporter un maximum de deux pages et être rédigée en français, le candidat expose son parcours antérieur (la formation et l'expérience acquise dans le domaine de la musique), décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- Pour compléter sa demande d'admission, le candidat doit :
  - remplir en ligne le formulaire « Frais audition et/ou entrevue et/ou test » et ce, dès le dépôt de sa demande d'admission.
  - déposer, les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte de dépôt prévue à cet effet
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme de Baccalauréat pourra demander un changement de programme.

## Règlement des études – dispositions propres au programme

### Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

#### Temps plein

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

#### Temps partiel

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres.

#### **Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

#### **Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

#### **Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### **Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### **Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### **Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au certificat en écriture musicale. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

## Structure du programme

### **Mineure en écriture musicale 1-620-4-0 version 01 (A17)**

La mineure comprend 30 crédits.

#### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 01

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

### Bloc 01A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 1110	Contrepoin 1	3.0
MTE 1111	Contrepoin 2	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 1220	Harmonie 1	3.0
MTE 1221	Harmonie 2	3.0

## Bloc 01B Écriture, analyse et formation auditive

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

**NOTE :** Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
MCT 3011	Composition tonale 1	3.0
MCT 3012	Composition tonale 2	3.0
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0
MTE 1205	Analyse d'oeuvres du 20 <sup>e</sup> siècle 1	3.0
MTE 1206	Analyse d'oeuvres du 20 <sup>e</sup> siècle 2	3.0
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0
MTE 2116	Instrumentation	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 2117	Orchestration par section	3.0
MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0
MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0
MTE 3116	Orchestration symphonique 1	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1004	Solfège et dictée 1	3.0
MUS 1005	Solfège et dictée 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0

## Bloc 01C Histoire et culture musicale

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 3335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1327	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo	3.0

## Bloc 01D Outils professionnels et de communication

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 2134	Métiers en musique	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0

## Bloc 01E Grands ensembles

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 1284	Chorale	1.0
MUE 1441	Orchestre	2.0
MUE 1442	Orchestre	2.0

1-955-4-4 version 00 (A13)

# Programme d'accès aux études universitaires en musique

## Objectifs

Permettre l'accès aux programmes de baccalauréat de la Faculté de musique aux étudiants hors-Québec qui n'ont pas de diplôme d'études collégiales (DEC).

---

## Exigences d'admission

### Conditions propres à ce programme

Sous réserve de la qualité du dossier et des résultats aux épreuves d'admission, un candidat ne répondant pas à l'une ou l'autre des bases générales d'admissibilité aux programmes réguliers peut être admissible au programme d'accès aux études universitaires en musique s'il possède les connaissances et une expérience appropriées aux études universitaires en musique.

---

### Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 ( $\geq 400/699$ ) et un minimum de B1 en expression écrite ( $\geq 300/699$  au TEF ou  $\geq 0/20$  au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

• Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat Cours prescrit

TCF : 6 - 7 sur 20

FRS1504 et FRS1604

TCF : 8 - 10 sur 20

FRS1604

TEF : 0 - 349 sur 699

FRS1504 et FRS1604

TEF : 300 - 424 sur 699

FRS1604

---

## Remarques

Le cas échéant, la Faculté prescrit les cours à suivre au sein du programme d'accès aux études universitaires en musique. L'admission au programme régulier est conditionnelle à la réussite des cours prescrits.

---

## Règlement des études – dispositions propres au programme

### Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle

Les études sont régie par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

**Art. 8.5 Transfert de cours**

Aucun transfert de cours vers un programme régulier ne peut être accordé pour un cours réussi dans le cadre du programme Accès-musique.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Octroi de grades et attestations**

Seul le relevé de notes atteste que le programme est complété et permet la poursuite des études au baccalauréat dans un programme de la Faculté de musique.

## Structure du programme

**Programme d'accès aux études universitaires en musique 1-955-4-4 version 00 (A13)**

Le Programme totalise 24 crédits.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Le segment comporte de 18 à 36 crédits à option.

### Bloc 70A Formation en musique

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

**NOTE :** Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
EMU 1310	Technique de direction	1.0
EMU 2312	Technique de direction - étude de la partition	2.0
MIN 1804	Processus d'apprentissage en musique	3.0
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MUE 1151	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1152	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1161	Atelier de musique contemporaine 1	1.0
MUE 1162	Atelier de musique contemporaine 2	1.0
MUE 1241	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1242	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1361	Chorale jazz	1.0
MUE 1362	Chorale jazz	1.0
MUE 1411	Atelier d'opéra	3.0
MUE 1412	Atelier d'opéra	3.0

Cours	Titre	CR
MUE 1431	Harmonie de concert	2.0
MUE 1432	Harmonie de concert	2.0
MUE 1441	Orchestre	2.0
MUE 1442	Orchestre	2.0
MUE 1451	Chœur d'opéra	1.0
MUE 1452	Chœur d'opéra	1.0
MUE 1453	Chœur d'opéra	1.0
MUE 1454	Chœur d'opéra	1.0
MUE 1481	Chœur d'opéra	2.0
MUE 1482	Chœur d'opéra	2.0
MUI 1323A	Instrument 1	3.0
MUI 1323B	Instrument 2	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0

### Bloc 70B Formation complémentaire

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1013	Éléments d'ethnologie	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0

Cours	Titre	CR
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
HAR 3900	Art et théorie	3.0
MUS 1327	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo	3.0
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0

## Bloc 70C Cours de langues

Option - Maximum 6 crédits

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0

Cours	Titre	CR
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0